

Rapport financier

Comptes 2010



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Table des matières

1. Le mot du Recteur	4
2. Les états financiers consolidés de l'Université de Genève	7
2.1 Bilan	8
2.2 Compte d'exploitation	9
2.3 Tableau de flux de trésorerie	10
2.4 Tableau de variation des fonds propres	11
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	12
3.1 Informations générales	13
3.1.1 Présentation générale	13
3.1.2 Normes comptables	14
3.2 Principes et méthodes comptables	15
3.2.1 États financiers	15
3.2.2 Base et périmètre de consolidation	16
3.2.3 Actifs financiers	16
3.2.4 Stocks	16
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	16
3.2.6 Immobilisations corporelles	17
3.2.7 Immobilisations incorporelles	17
3.2.8 Immeubles de placement	18
3.2.9 Dettes et emprunts	18
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	18
3.2.11 Fonds	19
3.2.12 Revenus	19
3.2.13 Subventions	20
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	20
3.2.15 Contrats de location	21
3.2.16 Évaluation des risques	21
3.3 Annexes aux états financiers	21
3.3.1 Corrections des exercices antérieurs	21
3.3.2 Modifications de la présentation des états financiers	23
3.3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	24
3.3.4 Placements financiers	25
3.3.5 Débiteurs	25
3.3.6 Actifs transitoires	27
3.3.7 Stocks	27
3.3.8 Immeubles de placement	28
3.3.9 Immobilisations corporelles et incorporelles	29
3.3.10 Subventions d'investissement constatées d'avance	30

3.3.11	Créanciers	30
3.3.12	Passifs transitoires	31
3.3.13	Fonds affectés à la recherche	31
3.3.14	Emprunts hypothécaires	32
3.3.15	Provisions	33
3.3.16	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	35
3.3.17	Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement	36
3.3.18	Autres fonds propres affectés	38
3.3.19	Subventions reçues	39
3.3.20	Taxes universitaires	42
3.3.21	Autres écolages	42
3.3.22	Prestations de service et ventes	42
3.3.23	Dédommagements de tiers	43
3.3.24	Charges de personnel	44
3.3.25	Biens, services et marchandises	45
3.3.26	Subventions accordées	45
3.3.27	Résultat financier lié au portefeuille mobilier	46
3.3.28	Charges et revenus financiers	47
3.3.29	Charges et revenus non monétaires	48
3.3.30	Principaux dirigeants	49
3.3.31	Litiges en cours	49
3.3.32	Participation dans la société CIBM	49
3.3.33	Participation dans la société CADMOS	50
3.3.34	Contrats de location	51
3.3.35	Contrats de leasing	51
4.	Rapport de l'organe de révision	53
4.1	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat et à l'administration de l'Université de Genève	54
5.	Autres informations	56
5.1	Statistiques des étudiants	57
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile	57
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	57
5.2	Personnel de l'Université	58
5.2.1	Personnel total en poste EPT et en personne	58
5.2.2	Personnel « Budget État » en poste EPT et en personne	58
5.3	Compte d'exploitation 2010 par type de bailleurs	59
5.4	Compte de fonctionnement budget « État » 2010	60
5.4.1	Total Université	60
5.4.2	Autorités universitaires	61
5.4.3	Faculté des Sciences	62
5.4.4	Faculté de Médecine	63
5.4.5	Faculté des Lettres	64
5.4.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	65

5.4.7	Faculté de Droit	66
5.4.8	Faculté de Théologie	67
5.4.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	67
5.4.10	École de Traduction et d'interprétation	68
5.5	Investissements en 2010	69
5.5.1	Investissements 2010 par type de bailleurs	69
5.5.2	Investissements « État » par faculté	69
5.5.3	Crédits de programme 2008 / 2010	70
5.6	Brevets et actions	71
5.6.1	Demandes de brevets publiés en 2010	71
5.6.2	Actions détenues en 2010	71

1. Le mot du Recteur

Avec l'introduction des normes IPSAS en janvier 2008, notamment le principe de l'image fidèle, l'interprétation des résultats nets (bénéfice ou déficit) de l'Université est plus complexe mais également plus riche que celle fondée sur des états financiers appliquant les règles du « carnet du lait ». Elle exige que les principaux indicateurs donnent lieu à une appréciation dont l'objectif est de faire émerger ce qui doit être retenu d'un point de vue « politique ». Dans le cas de la performance financière de l'institution en 2010, cette explication est indispensable, car la lecture du seul résultat net peut paraître déroutante voire trompeuse.

A hauteur de 26.5 millions, le bénéfice 2010 semble être confortable, très proche d'ailleurs de celui enregistré en 2009. Il faut toutefois préciser que d'importantes revalorisations ont été comptabilisées en 2010, concernant, d'une part, le terrain de Pinchat et l'immeuble de la rue de Candolle, dégageant une plus-value latente de plus de 53.4 millions et, d'autre part, les valeurs nettes comptables des fonds de bailleurs institutionnels, induisant une moins-value latente de 16.4 millions. Ajusté de ces éléments qui ne relèvent pas de l'année 2010, le résultat net de l'exercice présente un déficit de faible ampleur (0.4 % des charges). Ce dernier doit être attribué quasi intégralement aux performances décevantes du portefeuille de trésorerie de l'Université. En effet, après le puissant rebond observé en 2009, le résultat financier est déficitaire en raison des pertes latentes subies en lien avec l'évolution des marchés boursiers et la forte dépréciation de la monnaie européenne.

Sans vouloir passer sous silence ces événements, j'estime plus judicieux de focaliser mon appréciation sur le résultat d'exploitation, celui qui recense les opérations liées aux missions de l'Université. Je veux souligner le quasi-équilibre atteint en 2010, signe d'une situation bien maîtrisée. Ce résultat favorable a été atteint grâce au compte « État » (financements cantonal, fédéral et intercantonal confondus), qui enregistre un solde positif de 5.4 millions après rétrocession à l'État contre 2.8 millions en 2009.

Alors que l'Université tablait sur un budget « État » équilibré au prix de mesures d'économies drastiques, des revenus largement supérieurs et des charges moins élevées que prévus ont engendré un bénéfice avant rétrocession à l'État de 7.2 millions.

Du côté des charges, deux facteurs l'expliquent. Le premier est lié à la complexité et à la durée des procédures de nomination des professeurs, qui immobilisent des ressources

budgétaires mais, au final, génèrent des non-dépenses substantielles. Ceci doit nous amener à réfléchir à la manière non seulement de mieux appréhender la durée du processus de nomination des professeurs mais aussi de « libérer » les ressources budgétaires en les réaffectant temporairement dans les structures où des besoins ne peuvent être satisfaits. Le second concerne les dépenses générales et est consécutif notamment à une application plus stricte des principes comptables de césure des exercices. En simplifiant à l'extrême, cela signifie que les comptes 2010 n'incluent dorénavant que des charges liées aux activités de l'année 2010 et excluent par conséquent des factures en lien avec les activités 2011 même si leur échéance de paiement intervient en 2010 encore. J'en déduis que cette « économie » est de nature ponctuelle et non structurelle car, une fois recalées dans l'année concernée, les dépenses consommeront désormais les budgets dédiés. Au-delà des explications sur les écarts, cette performance est le fruit d'une grande prudence dans le recrutement du personnel et du respect scrupuleux des non-dépenses imposées par le Rectorat à toutes les subdivisions.

Du côté des revenus, la subvention fédérale de base, le montant de l'Accord intercantonal universitaire et les taxes universitaires ont très largement dépassé les prévisions budgétaires (6.1 millions au total). Ceci s'explique principalement par une évolution du nombre des étudiants genevois, proportionnellement plus forte que celle observée dans les autres universités suisses et dont les effets s'observent surtout sur la subvention fédérale de base. Il me semble ici indispensable de rappeler que l'évolution des subventions fédérales est liée à l'attractivité relative de l'Université par rapport aux autres Hautes Écoles mais surtout aux aléas d'un budget fédéral soumis aux pressions incessantes des économies à réaliser. Dans cet environnement, il serait imprudent de supposer que la croissance de cette manne financière permettra toujours d'assumer la part des mécanismes salariaux non pris en charge par les autorités cantonales, sans parler des signaux qui se font entendre ici et là dans les discussions avec la Confédération au sujet des particularités genevoises.

En conséquence de l'évolution favorable des subventions fédérales mentionnée ci-dessus, et en vertu du mécanisme de subsidiarité adopté par le Grand Conseil, la subvention conditionnelle octroyée à l'Université a été réduite de 3.7 millions. À ce montant, il convient d'ajouter la part du bénéfice de l'Université à rétrocéder à l'État qui s'élève à 1.7 millions. Au total, l'État de Genève a ainsi réalisé une économie de 5.4 millions en 2010. Cette situation est paradoxale dans la mesure où l'Université ne retire pas tous les avantages liés aux efforts entrepris pour diversifier ses sources de financement.

En matière d'acquisition de biens d'investissement, l'Université a dépensé près de 40 millions en 2010, dont la moitié pour l'achat d'appareils scientifiques. Ce niveau de dépenses est bien entendu exceptionnel et est à mettre en lien avec la politique résolument volontariste du Conseil d'État en matière d'investissement. Il faut aussi souligner qu'un quart des dépenses d'investissement ont été financées par des contributions du Fonds national ou d'autres bailleurs tant privés que publics. Ces efforts placent sans aucun doute l'Université dans de très bonnes dispositions pour conserver son rang en tant que pôle de recherche performant et reconnu. Revers de la médaille, une telle politique d'investissement a pour conséquence d'accroître les dépenses de maintenance et exercera ces prochaines années une forte pression sur le budget de fonctionnement de l'Université.

Je saisis cette opportunité pour envoyer un message sans équivoque à la Communauté universitaire quant à ma volonté de maintenir le cap d'une politique financière saine et de favoriser des réallocations de ressources. À l'égard des autorités cantonales, il est de ma responsabilité de faire comprendre et reconnaître les besoins de l'institution. Sans une réponse appropriée, l'Université rencontrera les plus grandes difficultés à mettre en œuvre les

développements indispensables pour faire face à des missions toujours plus complexes. L'issue des négociations sur la Convention d'objectifs 2012 / 2015 représentera un signal fort quant au devenir de l'Université dans un monde de l'enseignement et de la recherche soumis à toujours davantage de concurrence.

Au-delà des résultats financiers, 2010 aura été une année charnière dans le profilage de l'Université. Une dynamique de changement s'est mise en place comme l'illustrent les éléments suivants. Les efforts des uns et des autres, ainsi que les moyens mis à notre disposition par les autorités cantonales permettent à l'Université d'avoir déjà atteint la plupart des cibles convenues dans la Convention d'objectifs 2008 / 2011. La montée en puissance des centres interfacultaires démontre que l'interdisciplinarité et la collaboration entre les facultés a pris un essor significatif dans notre institution. Enfin, témoin la justesse de la politique scientifique poursuivie, l'attribution de nouveaux pôles de recherche nationaux récompense la vitalité des chercheurs de l'Université.

En me réitérant leur confiance pour un second mandat à la tête de notre institution, les autorités cantonales et la Communauté universitaire me donnent l'opportunité d'inscrire cette dynamique dans la durée. Dans cette perspective, les moyens du Fonds d'innovation et de développement représentent un capital qui permettra d'accélérer encore le processus de changement. Je me réjouis de relever ces défis et de démontrer que l'Université sait de mieux en mieux où elle veut aller.



Jean-Dominique Vassalli
Recteur

2. États financiers consolidés 2010 de l'Université de Genève

2.1 Bilan

au 31 décembre 2010

2010

2009 *Note Page*
retraité 2 23

Actif

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	46'842'109	41'566'921	3	24
	Placements financiers	210'754'206	192'034'206	4	25
	Débiteurs avec contrepartie	14'384'245	22'227'400	5	25
	Débiteurs sans contrepartie	25'088'730	22'978'558	5	25
	Actifs transitoires	4'728'362	4'525'960	6	27
	Stocks	508'000	647'000	7	27
	Total actifs circulants	a 302'305'652	283'980'045		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	106'978'193	52'991'850	8	28
	Immobilisations corporelles	67'554'352	51'519'892	9	29
	Immobilisations incorporelles	1'262'347	372'417	9	29
	Immobilisations en cours	885'775	-	9	29
	Subvention investissement constatée d'avance	-49'234'013	-28'201'348	10	30
	Autres actifs financiers	103'054	96'118		
	Total actifs immobilisés	b 127'549'709	76'778'929		
	Total actif	c=a+b 429'855'361	360'758'975		

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	9'430'640	13'666'038	11	30
	Créanciers sans contrepartie	2'481'986	2'921'343	11	30
	Passifs transitoires	53'881'639	24'145'558	12	31
	Fonds affectés à la recherche	195'541'842	183'237'423	13	31
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	113'000	14	32
	Total fonds étrangers à court-terme	d 261'449'106	224'083'362		
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'633'800	5'746'800	14	32
	Impôts différés sur immeubles de placement	5'817'368	5'407'461		
	Provisions	18'447'557	15'358'785	15	33
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'731'234	934'644	16	35
	Total fonds étrangers à long-terme	e 32'629'958	27'447'689		
	Total fonds étrangers	f=d+e 294'079'065	251'531'051		
Fonds propres	Part subvention non dépensée	5'949'831	3'793'924	17	36
	Fonds d'innovation et de développement	9'392'074	6'682'359	17	36
	Autres fonds propres affectés	120'434'391	98'751'641	18	38
	Total fonds propres	g 135'776'296	109'227'923		
	Total passif	h=f+g 429'855'361	360'758'975		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2010

2010

2009

Note Page

retraité 1/2 21/23

Produits d'exploitation	Subventions reçues	647'770'511	634'886'006	19	39
	Taxes universitaires	11'325'072	10'538'455	20	42
	Autres écolages	16'856'746	16'327'053	21	42
	Prestations de services et ventes	32'266'692	28'955'519	22	42
	Dédommagement de tiers	5'100'343	4'967'136	23	43
	Recettes diverses	1'409'307	1'305'033		
	Dissolution de provision	262'472	102'958	15	34
	Produits d'exploitation	a	714'991'143		
Charges d'exploitation	Charges de personnel	510'538'498	492'553'770	15/24	34/44
	Biens, services, marchandises	89'526'783	90'569'656	25	45
	Charges bâtiments État	74'595'605	76'711'117	19	41
	Amortissements	21'920'862	20'200'637	9	29
	Pertes sur débiteurs	288'028	279'646		
	Subventions accordées	18'346'441	11'310'058	26	45
	Charges d'exploitation	b	715'216'218		
	Résultat net d'exploitation	c=a-b	-225'074		
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	7'049'815	11'733'052	27	46
	Gains latents portefeuille mobilier	-	27'362'425	27	46
	Produits immeubles de placement	2'527'421	1'622'811	8	28
	Gains latents immeubles de placement	625'000	4'850'000	8	28
	Produits financiers	d	10'202'235		
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'884'721	19'169'951	27	46
	Pertes latentes portefeuille mobilier	7'677'332	-	27	46
	Frais de gestion portefeuille mobilier	964'349	1'396'973		
	Charges immeubles de placement	1'572'770	2'517'130	8	28
	Charges financières	e	13'099'171		
	Résultat financier	f=d-e	-2'896'936		
	Résultat net avant éléments d'ajustement	g=c+f	-3'122'011		
	Éléments d'ajustement	h	29'670'382	1	21
	Résultat net	i=g+h	26'548'372	1	21

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2010

2010

2009 *Note Page*
retraité 1/2 21/23

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice		26'548'372	27'941'510		
	+/- charges & revenus non-monétaires		24'066'526	-7'162'996	29	48
	+/- charges & produits financiers		-4'155'396	9'728'191	28	47
Capacité d'autofinancement			a	46'459'501	30'506'705	
	Titres de placement (<i>augmentation/diminution</i>)		-2'397'332	12'138'597		
	Débiteurs subventions (<i>diminution/augmentation</i>)		-531'548	2'039'280		
	Autres débiteurs (<i>augmentation</i>)		7'742'851	-9'837'598		
	Actifs transitoires (<i>augmentation</i>)		-202'403	-1'061'236	6	27
	Créanciers / Fournisseurs (<i>augmentation/diminution</i>)		-2'878'166	3'348'178	11/16	30/35
	Passifs transitoires (<i>augmentation</i>)		29'736'081	286'681	12	31
	Subvention à la recherche (<i>diminution/augmentation</i>)		-11'386'542	-3'153'669		
	Dotation aux Fonds Propres (<i>augmentation</i>)		-	9'348'726		
	Variation des immobilisations (<i>diminution</i>)		-39'731'027	-22'009'916	9	29
Variation de l'actif d'exploitation net			b	-19'648'086	-8'900'958	
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			c=a+b	26'811'415	21'605'747	
Activités d'investissement	Subventions d'investissement reçues		38'152'403	22'162'876		
	Dépenses d'investissement		-39'731'027	-22'009'916	9	29
Flux de trésorerie des activités d'investissement			d	-1'578'624	152'960	
Activités de financement	Produits financiers		9'577'235	13'355'863	28	47
	Charges financières		-5'421'839	-23'084'054	28	47
	Titres de placements (<i>augmentation/diminution</i>)		-24'000'000	-6'000'000		
	Variation emprunts hypothécaires		-113'000	887'000	14	32
Flux de trésorerie des activités de financement			e	-19'957'604	-14'841'191	
Variation nette des liquidités			f=c+d+e	5'275'188	6'917'516	
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	41'566'921	34'649'406	3	24
	Liquidités en fin de période	h=g+f	46'842'109	41'566'921	3	24

2.4 Tableau de variation des fonds propres

au 31 décembre 2010

	Solde au 01.01	Résultat net	FID	Autres FPA	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds propres reportés	3'793'924	26'548'372	-3'233'861	-21'158'603	5'949'831		
Part de subvention non dépensée	3'793'924	5'389'769	-3'233'861		5'949'831	16/1735/36	
Autres fonds propres libres	-	21'158'603		-21'158'603	-		
Fonds propres affectés	105'434'000	-	2'709'715	21'682'750	129'826'465		
2010 Fonds d'innovation et de développement (FID)	6'682'359		2'709'715		9'392'074	17	36
Fonds de recherche non attribués	-203'176			-6'760'213	-6'963'390	18	38
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820			47'272'960	126'889'780	18	38
Réserve immobilisations	18'721'280			-18'721'280	-	18	38
Réserve stocks	616'718			-108'718	508'000	18	38
Total fonds propres	109'227'923	26'548'372	-524'146	524'147	135'776'296		
Fonds propres reportés	2'672'351	27'941'510	-1'682'359	-25'137'579	3'793'924	2	23
Part de subvention non dépensée	2'672'351	2'803'932	-1'682'359		3'793'924	16/1736/37	
Autres fonds propres libres	-	25'137'579		-25'137'579	-		
Fonds propres affectés	76'003'044	-	1'682'359	27'748'598	105'434'000		
2009 retraité Fonds d'innovation et de développement (FID)	5'000'000		1'682'359		6'682'359	17	36
Fonds de recherche non attribués	-21'647'901			21'444'725	-203'176	18	38
Fonds universitaires avec chartes	71'814'069			7'802'751	79'616'820	18	38
Réserve immobilisations	20'255'876			-1'534'596	18'721'280	18	38
Réserve stocks	581'000			35'718	616'718	18	38
Total fonds propres	78'675'394	27'941'510	-	2'611'019	109'227'923		

3. Notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale qui fixe également une enveloppe budgétaire. La présente COB couvre la période 2008 à 2011.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'057 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2010, dont 36.5 % d'étudiants étrangers de plus de 153 nationalités différentes, elle est la deuxième plus grande université de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'457 étudiants. L'Université compte 5'557 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques et le Groupe de Coïmbra.

Dans les comparaisons internationales « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités généralistes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle

figure parmi le 1% des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de trois vices-recteur-trice –s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15) et du manuel comptable (anciennement DiCo-GE). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers. La juste valeur est retenue comme principe pour l'évaluation des immeubles de placement et des actifs financiers.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : reconnaissance du découvert de la caisse de prévoyance, informations relatives aux parties liées, en cas de correction d'erreurs, comptabilisation dans le résultat net des ajustements relatifs aux périodes antérieures et en cas de changement de méthodes comptables, comptabilisation dans les fonds propres reportés des ajustements relatifs aux périodes antérieures. Concernant l'information sectorielle, la mise en œuvre est différée. Par ailleurs, l'application de la norme sur les informations à fournir relatifs aux instruments financiers (IPSAS 30) est différée à l'exercice 2011, selon la tolérance admise par le REEF.

Quant à la reconnaissance du découvert de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisation ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus de l'État, est adopté avec quasi-certitude.

Les exigences de présentation de l'information budgétaire dans les états financiers de l'Université ne sont que partiellement satisfaites. Sachant que la procédure budgétaire de l'Université ne couvre que la partie financée par les collectivités publiques, ci-après « Budget État », introduire dans le compte d'exploitation une référence au budget est dénué de sens puisque les périmètres du budget et des comptes ne se superposent pas intégralement. En revanche, l'Université propose dans la partie 5 « Autres informations » des tableaux de restitution budgétaire mettant en évidence, pour l'Université et par faculté, les écarts « compte / budget », ainsi que leur justification pour la partie « Budget État ». Elle fournit également un compte-rendu des dépenses d'investissement financées par l'État.

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité

d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. L'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc. En revanche, le recensement systématique des engagements de dépenses et des produits n'est pas garanti en cours d'année.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2010.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie liée à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

3.2.2 Base et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers statutaires de l'Université, ainsi que ceux des Sociétés Immobilières dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Les entités suivantes sont détenues à 100% par l'Université. Il s'agit de la SI Pictet de Rochemont, de la SI Devin du Village, de la SI Radiosa, de la SI 31 décembre et de la SI St-Julien.

3.2.3 Actifs financiers

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'entité ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponible à la vente, tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à

recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagement : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une

immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Comptabilisé en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inclus dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant

impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle ;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événement passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, fonds alloués par des tiers sans condition, fonds propres affectés et fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une restriction d'utilisation claire par rapport au but statutaire de l'organisation. Ils sont comptabilisés selon le principe de correspondance des charges et des revenus et reconnus en revenus de l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes (méthode des produits différés).

Les fonds alloués par des tiers sans condition, notamment les dons, sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers pour la réalisation de ses buts mais sans restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les charges et produits des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et des publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode

du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit, en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de leur nature.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subvention d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actif négatif. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'une provision comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Concernant la reconnaissance des engagements de l'Université envers la CIA, en application des dispositions cantonales, l'Université enregistre dans ses états financiers une provision lorsque des mesures d'assainissement requièrent des contributions à fonds perdus ne résultant pas notamment d'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation. Dans la mesure où le pouvoir de décider des mesures d'assainissement appartient au Grand Conseil et non aux comités des institutions publiques de prévoyance professionnelle, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'un projet de loi, incluant un versement à fonds perdus, est adopté avec quasi-certitude. Le montant de la provision relevant de l'Université est déterminé par l'État de Genève.

3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en atelier avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 276 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 29 risques majeurs de l'Université qui doivent faire l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche de risque individuel débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée.

La cartographie des risques et la liste des risques majeurs ont été présentées au Comité d'audit en novembre 2010. Ce dernier a relevé la qualité et le sérieux du travail accompli et a souligné son effet bénéfique sur le renforcement du système de contrôle interne.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Corrections des exercices antérieurs

Retraitement de la présentation de la répartition du résultat « État »

Dans le cadre du bouclage des comptes 2009, en application des termes de la COB 2008 / 2011 (article 12), la part restituable à l'État du bénéfice annuel de l'Université a été enregistrée dans les fonds étrangers par une écriture de bouclage sans impact sur le compte d'exploitation. Cette façon de procéder n'est pas conforme à la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07). Cette dernière prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un bénéfice, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une dette à l'égard de l'État jusqu'à l'échéance de la COB.

Cette correction a un impact de CHF 934'634.88 sur les données présentées dans le compte d'exploitation diminuant les subventions reçues (indemnité État), le résultat net d'exploitation et le résultat net. En conséquence, elle modifie également le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres.

Le tableau ci-dessous récapitule les retraitements apportés aux données 2009 :

	2009		
	retraité	publié	Écart
Résultat État avant répartition	3'738'576	3'738'576	-
Part restituable à l'État	934'644	-	934'644
Résultat État après répartition	2'803'932	3'738'576	-934'644
Indemnité État	301'320'613	302'255'257	-934'644
Résultat net	27'941'510	28'876'154	-934'644

Reprise des valeurs nettes comptables

Lors de la révision 2009 des états financiers de l'Université, une problématique liée à l'application du principe de délimitation des exercices pour les fonds du FNS avait été mise en évidence. Souhaitant faire correspondre les produits de l'exercice à l'état d'avancement des dépenses, la différence a été enregistrée en transitoire, ceci indépendamment de la nature de la dépense (fonctionnement ou acquisition). Cela a conduit l'Université à sous-évaluer le montant des transitoires (produits constatés d'avance), d'un montant équivalent à l'écart entre la valeur d'acquisition des biens et la tranche d'amortissement.

S'étant engagée à corriger cette différence d'audit 2009, l'Université a repris tous les soldes des fonds du FNS sur la période 2005 à 2009, identifié les dépenses d'acquisition, ainsi que les montants d'amortissement y relatifs. Dans la mesure où la problématique est identique, l'Université a étendu cette démarche à tous les autres fonds de tiers sur la même période. Cette correction réduit les subventions reçues d'un montant équivalent au surplus des fonds de tiers enregistrés.

Pour identifier ces corrections qui ne concernent pas l'année 2010 mais des exercices antérieurs, elles sont présentées en « Éléments d'ajustement » dans le compte d'exploitation conformément aux règles définies dans le REEF.

Réévaluation du terrain de Pinchat et de l'immeuble de Candolle

Dans le cadre de la révision des états financiers 2009 de l'Université, une problématique de valorisation des droits de superficie de l'Université concernant le terrain de Pinchat et l'immeuble de Candolle avait été mise en évidence. En procédant à l'évaluation des deux objets, il ressort que les montants étaient largement sous-évalués (voir point 3.3.8 Immeubles de placement). La correction de valeur ne concernant pas l'exercice 2010, la revalorisation est présentée dans les « Éléments d'ajustement » conformément aux règles définies dans le REEF.

Le tableau ci-dessous présente les effets sur le résultat de l'exercice 2010 :

	2010
Valeur nette comptable Fonds national 2005 - 2009	-7'309'767
Valeur nette comptable UNIG 2005 - 2009	-2'966'791
Valeur nette comptable UNIA 2005 - 2009	-13'414'402
Valeur nette comptable Autres Fonds de tiers 2005 - 2009	-16'381'193
Terrain de Pinchat	52'358'151
Immeuble de Candolle	1'003'192
Réévaluation Immeubles de placement	53'361'343
Éléments d'ajustement	29'670'382

3.3.2 Modifications de la présentation des états financiers

Pour accroître la lisibilité des états financiers et dès lors leur « interprétabilité », la présentation du tableau de variation des fonds propres a été entièrement revue. L'objectif est de mieux informer le lecteur au sujet de la répartition du résultat net annuel entre les différentes réserves affectées et les fonds propres reportés. Les fonds propres reportés ont été clairement distingués des fonds propres affectés. Au sein de ces deux catégories de fonds propres, une segmentation par type de réserve a été introduite permettant de mieux appréhender, d'une part, l'attribution du bénéfice annuel et, d'autre part, l'utilisation des réserves spécifiques. Enfin, pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2009 publiées dans les états financiers 2009 ont été ajustées.

Par ailleurs, des changements mineurs ont été apportés à la présentation des autres tableaux synoptiques et des notes annexes.

En ce qui concerne le bilan, les reclassifications suivantes ont été apportées :

- Reclassement des « petites caisses », avances voyages / déplacement / repas de débiteurs à liquidité. Ce reclassement engendre un ajustement des données 2009 publiées sans effet sur le total des actifs circulants.
- Introduction d'une distinction entre les débiteurs avec contrepartie de ceux sans contrepartie. Idem pour les créanciers. Cette distinction ne modifie pas le montant des débiteurs, respectivement des créanciers, publiés dans les états financiers 2009.
- Les données relatives aux sociétés immobilières ont été intégrées dans les catégories des postes du bilan, approfondissant ainsi le processus d'intégration.
- Modification des catégories au sein des fonds propres pour isoler, d'une part, les fonds propres libres « Part subvention non dépensée » et, d'autre part, les fonds propres affectés, notamment le Fonds d'innovation et de développement. Cette modification n'a pas d'effet sur le total des fonds propres.

Pour garantir la comparabilité temporelle des états financiers 2010, le compte d'exploitation

(année 2009) est ajusté en fonction des reclassifications suivantes :

- Les subventions à redistribuer « Archives Piaget », « Fondation pour la recherche médicale » et « Fondation autonome de théologie » sont réintégrées à la fois en charge et en produit. Cette opération est sans impact sur le résultat net mais augmente symétriquement le montant des charges (subventions accordées) et des produits d'exploitation (subventions reçues).
- Reclassement de certains émoluments de la catégorie « autres écolages » à « prestations de services et ventes ». Cette modification est sans effet sur les produits d'exploitation.
- Décompensation des opérations entre l'Université et la Fondation universitaire pour le logement étudiant (FULE). Cette modification est sans impact sur le résultat net d'exploitation et sur le résultat net mais augmente symétriquement le montant des charges (dépenses générales) et des produits (prestations de services et ventes).
- La mise en place du tableau de variation des provisions pour risques et charges a mis en évidence une interprétation incorrecte des mouvements affectant les provisions (constitution / réajustement, utilisation et dissolution), notamment pour celle relative au PLEND. En conséquence, le montant 2009 des dissolutions de provision et celui des charges de personnel publié ont été ajustés. Cette modification est sans impact sur le résultat net d'exploitation et sur le résultat net mais diminue symétriquement le montant des charges et des produits.
- Souhaitant distinguer les charges liées au PLEND de la masse salariale de l'Université, les données publiées dans les états financiers 2009 ont été isolées. Cette modification est sans impact sur le montant des charges de personnel mais modifie le montant des traitements du personnel administratif et technique, ainsi que celui des traitements du personnel enseignants.
- La constitution de la provision pour débiteurs douteux de la section de médecine dentaire a été présentée par erreur sous la rubrique « biens, services et marchandises » dans les états financiers 2009. Elle a été reclassée dans la rubrique « pertes sur débiteurs », ce qui est sans effet tant sur les charges d'exploitation que sur le résultat net d'exploitation.
- Les frais de gestion du portefeuille mobilier ont été présentés par erreur sous la rubrique « charges immeubles de placement » dans les états financiers 2009. Ils ont été reclassés correctement ce qui est sans effet tant sur le résultat financier que sur le résultat net.

3.3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2010	2009
Avoirs en caisse	475'997	404'499
Avoirs bancaires	46'366'112	41'162'422
Liquidités et équivalents de liquidités	46'842'109	41'566'921

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le

système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

Par rapport aux états financiers 2009 publiés, les avances pour « petites caisses » et celles pour voyage et repas ont été reclassées de la catégorie « Débiteurs » dans celle des liquidités dans la mesure où les bénéficiaires sont des collaborateurs de l'Université. Le montant concerné s'élevait à CHF 280'914 au 31 décembre 2009.

3.3.4 Placements financiers

Tous les placements financiers entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

2010	Université	Fonds Universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	29'426'022	10'256'374	39'682'396	19%
Actions (monnaies étrangères)	46'925'639	9'647'664	56'573'303	27%
Obligations (CHF)	72'620'372	10'877'695	83'498'067	40%
Obligations (monnaies étrangères)	26'050'440	-	26'050'440	12%
Titres détenus à des fins de transaction	175'022'473	30'781'733	205'804'206	98%
Placements à terme	-	4'950'000	4'950'000	2%
Placements financiers	175'022'473	35'731'733	210'754'206	100%

2009	Université	Fonds Universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	23'693'247	10'995'322	34'688'569	18%
Actions (monnaies étrangères)	39'558'158	8'211'846	47'770'004	25%
Obligations (CHF)	61'566'685	15'581'229	77'147'914	40%
Obligations (monnaies étrangères)	30'597'329	-	30'597'329	16%
Titres détenus à des fins de transaction	155'415'418	34'788'397	190'203'815	99%
Placements à terme	400'000	1'430'391	1'830'391	1%
Placements financiers	155'815'418	36'218'788	192'034'206	100%

3.3.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contrepartie lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contrepartie lorsqu'un tiers donne une somme d'argent sans recevoir en échange de biens ou de services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent

dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2010	2009
Fonds National Suisse	1'866'981	6'103'138
Fonds de tiers	7'621'332	9'095'415
Débiteurs fonds de recherche	9'488'313	15'198'553
Débiteurs médecine dentaire	1'165'922	1'449'908
Provision débiteurs douteux	-145'381	-101'925
Débiteurs nets médecine dentaire	1'020'541	1'347'983
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	3'434'534	4'584'096
Provision débiteurs douteux	-78'000	-78'000
Débiteurs nets clients externes	3'356'534	4'506'096
Régie	421'154	148'544
Avances salaires -personnel rétribué par les fonds	-	74'350
Paiements à distance	97'704	89'783
Attente achat immobilisation	-	862'091
Autres débiteurs	518'857	1'174'769
Débiteurs avec contrepartie	14'384'245	22'227'400

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2010	2009
Solde dû sur allocation cantonale	22'489'996	21'687'259
Canton - remboursements dus sur crédits programmes	1'578'624	650'679
Débiteurs subventions cantonales	24'068'619	22'337'938
Impôts anticipés	1'019'111	639'620
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
Autres débiteurs	1'020'111	640'620
Débiteurs sans contrepartie	25'088'730	22'978'558

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 39'472'975,23 au 31 décembre 2010 contre CHF 45'205'958,46 au 31 décembre 2009.

Par rapport aux états financiers 2009 publiés, les avances pour « petites caisses » et celles pour voyages et repas ont été reclassées de la catégorie « Débiteurs » dans celle des liquidités dans la mesure où les bénéficiaires sont des collaborateurs de l'Université. Le montant concerné s'élevait à CHF 280'914 au 31 décembre 2009.

3.3.6 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2010	2009
Intérêts courus sur placements à court terme	1'993'517	2'221'660
Assurances, divers frais payés d'avance, produits à recevoir	2'734'845	2'304'300
Actifs transitoires	4'728'362	4'525'960

3.3.7 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2010	2009
Fournitures	60'000	66'000
Mobilier	10'000	15'000
Ateliers d'impression	63'000	60'000
Matériel chimique, biostock et gaz	140'000	288'000
Ateliers de mécanique	83'000	91'000
Fournitures d'animalerie	69'000	69'000
Articles de sports et publicitaires	68'857	42'693
Matériel dentaire	14'143	15'307
Stocks	508'000	647'000

3.3.8 Immeubles de placements

2010		Valeur brute			Exploitation					
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus locatifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'130'000	70'000	4'200'000	253'885	265'230	36'650	25'506	327'386	-2%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'630'000	100'000	7'730'000	465'722	107'218	-372	115'944	222'791	3%
	SI Radiosa	10'560'000	210'000	10'770'000	648'096	131'702	37'617	174'302	343'621	3%
	SI Saint-Julien	2'150'000	50'000	2'200'000	170'850	196'842	10'613	14'046	221'501	-2%
	SI 31-Décembre	6'250'000	85'000	6'335'000	403'914	78'394	48'560	95'082	222'035	3%
	Total	30'720'000	515'000	31'235'000	1'942'467	779'386	133'068	424'880	1'337'334	2%
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'780'000	110'000	8'890'000	584'954	154'484	66'161	14'790	235'435	4%
	Rue de Candolle (droit de superficie)	1	1'003'192	1'003'193						
	Total	8'780'001	1'113'192	9'893'193	584'954	154'484	66'161	14'790	235'435	4%
Dons	Malagnou	12'850'000	-	12'850'000						
	Pinchat (terrain / droit de superficie)	641'849	52'358'151	53'000'000						
	Total	13'491'849	52'358'151	65'850'000	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		52'991'850	53'986'343	106'978'193	2'527'421	933'870	199'229	439'670	1'572'770	

L'État de Genève et l'Université ont procédé en avril 1998 à un échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. L'Université a cédé la Villa Rigot évaluée à CHF 641'849 et acquis une parcelle située à Pinchat estimé à CHF 641'849. En marge d'une opération immobilière qui devrait conduire à la construction de logement étudiant par la FULE (déclassement du terrain en cours de traitement au Grand Conseil), l'Université a mandaté des experts immobiliers pour procéder à une évaluation professionnelle des différentes composantes de la parcelle de Pinchat. Cette dernière comporte trois terrains bâtis, dont une munie d'un droit de superficie, et un terrain non bâti. Il ressort de l'expertise que la valeur du terrain non bâti est CHF 40'671'000 et celle des terrains bâtis est de CHF 12'296'340, valeur du droit de superficie déduite. Arrondi à CHF 53'000'000, la réévaluation du terrain de Pinchat dégage une plus-value latente de CHF 52'358'151.

Propriétaire d'un immeuble situé rue de Candolle, l'Université a octroyé en juin 2004 un droit de superficie à la FULE d'une durée de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. Le prix de la rente est de CHF 1 jusqu'à la neuvième année, de CHF 5'000 par an dès la dixième année, de CHF 10'000 par an dès la vingtième année, de CHF 30'000 dès la quarantième année, de CHF 40'000 dès la cinquantième année et enfin est indexée dès la cinquante et unième année. Pour évaluer la valeur de l'immeuble « Candolle », la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs a été utilisée. Valorisé à CHF 1, cette évaluation dégage une plus-value latente de CHF 1'003'192.

Enfin, ne représentant pas des faits économiques de l'année 2010, les impacts sont isolés dans les « Éléments d'ajustement » conformément aux règles prévues par le REEF.

2009	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus localitifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total Charges	Rendement net	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	3'120'000	1'010'000	4'130'000	221'188	760'859	26'777	211'849	999'485	-19%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'190'000	440'000	7'630'000	459'664	219'418	-438	169'579	388'559	1%
	SI Radiosa	9'850'000	710'000	10'560'000	645'679	101'507	37'910	302'059	441'475	2%
	SI Saint-Julien	1'930'000	220'000	2'150'000	171'245	70'337	12'179	63'266	145'782	1%
	SI 31-Décembre	5'980'000	270'000	6'250'000	394'300	114'245	48'669	129'146	292'061	2%
	Attribution aux Fonds universitaires (réévaluation)				-836'220					
Total	28'070'000	2'650'000	30'720'000	1'055'856	1'266'367	125'097	875'899	2'267'362		
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'430'000	350'000	8'780'000	566'955	167'549	68'546	13'673	249'767	4%
	Rue de Candolle (droit de superficie)	1	-	1						
Total	8'430'001	350'000	8'780'001	566'955	167'549	68'546	13'673	249'767		
Dons	Malagnou	11'000'000	1'850'000	12'850'000						
	Pinchat (terrain / droit de superficie)	641'849	-	641'849						
Total	11'641'849	1'850'000	13'491'849	-	-	-	-	-		
Immeubles de placement	48'141'850	4'850'000	52'991'850	1'622'811	1'433'915	193'642	889'572	2'517'130		

3.3.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

2010	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12	
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d	
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	178'563'762	20'048'634	-2'564'062	196'048'335	-146'604'901	-12'536'013	2'564'062	-156'576'851	31'958'862	39'471'483
	Matériel informatique	48'323'799	10'300'051	-1'830'671	56'793'179	-37'766'399	-6'105'827	1'834'828	-42'037'398	10'557'400	14'755'781
	Aménagement	-	1'312'826	-	1'312'826	-	-33'467	-	-33'467	-	1'279'359
	Matériel et Mobilier	46'299'679	5'934'685	-460'607	51'773'757	-37'296'050	-2'886'430	456'450	-39'726'030	9'003'630	12'047'727
	Total	273'187'241	37'596'196	-4'855'340	305'928'098	-221'667'349	-21'561'737	4'855'340	-238'373'746	51'519'892	67'554'352
Immobilisations incorporelles	625'476	1'249'055	-	1'874'532	-253'059	-359'125	-	-612'184	372'417	1'262'347	
Immobilisations en cours	-	885'775	-	885'775	-	-	-	-	-	885'775	
TOTAL	273'812'717	39'731'027	-4'855'340	308'688'404	-221'920'408	-21'920'862	4'855'340	-238'985'930	51'892'309	69'702'474	

2009	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a			b	c			d	e=a-c	f=b-d
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	167'743'641	13'753'814	-2'933'693	178'563'762	-137'326'510	-12'213'930	2'935'540	-146'604'901	30'417'131	31'958'862
Matériel informatique	50'580'183	4'242'998	-6'499'381	48'323'799	-38'854'044	-5'409'889	6'497'534	-37'766'399	11'726'139	10'557'400
Aménagement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et Mobilier	42'926'806	3'879'211	-506'338	46'299'679	-35'353'235	-2'449'152	506'338	-37'296'050	7'573'571	9'003'630
Total	261'250'629	21'876'023	-9'939'412	273'187'241	-211'533'789	-20'072'972	9'939'412	-221'667'349	49'716'840	51'519'892
Immobilisations incorporelles	491'583	133'893	-	625'476	-125'394	-127'665	-	-253'059	366'189	372'417
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	261'742'213	22'009'916	-9'939'412	273'812'717	-211'659'183	-20'200'637	9'939'412	-221'920'408	50'083'030	51'892'309

3.3.10 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2010	2009
Solde au 01.01	-28'201'348	-25'370'693
Utilisation de la subvention	12'263'893	9'639'765
Nouvelle subvention d'investissement	-33'296'557	-12'470'420
Solde au 31.12	-49'234'013	-28'201'348

3.3.11 Créanciers

	2010	2009
Fournisseurs	8'721'450	12'605'208
Conférenciers	244'988	212'737
Membres du personnel	350'594	625'926
Autres	113'607	222'167
Créanciers avec contrepartie	9'430'640	13'666'038

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2010	2009
Impôts conférenciers	212'697	361'682
TVA sur chiffre d'affaires	371'748	483'938
Acomptes patients médecine dentaire	1'590'955	1'790'619
Garanties (trousses, magasin central, sports)	251'372	267'750
Impôts Sociétés Immobilières	55'213	17'354
Créanciers sans contrepartie	2'481'986	2'921'343

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 11'912'625,30 au 31 décembre 2010 contre CHF 16'587'380,60 au 31 décembre 2009.

3.3.12 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2010	2009
Produits constatés d'avance FNS	20'531'268	10'228'545
Produits constatés d'avance projets Confédération	1'266'187	1'380'445
Produits constatés d'avance Union Européenne	725'012	6'037'362
Produits constatés d'avance des autres fonds de tiers	25'350'743	-
Charges salariales à payer	1'126'885	857'596
Divers	4'881'544	5'641'610
Passifs transitoires	53'881'639	24'145'558

3.3.13 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves ; leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Il existe plusieurs types de fonds.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 684 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et 675 contrats de personnel (485.4 postes EPT). Leur utilisation est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. 805 personnes (616.2 postes EPT) sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant)

demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur l'ensemble des fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2010, il a été prélevé un montant d' « overhead » de CHF 1'578'936.51 contre CHF 1'958'008.84 en 2009.

	2010	2009
Fonds National Suisse	54'895'267	48'548'203
Fonds de tiers (recherche)	140'646'575	134'689'220
Fonds affectés à la recherche	195'541'842	183'237'423

3.3.14 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

2010	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'215'200	-24'800	1'190'400	24'800	1'165'600	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-
	SI Radiosa	993'000	-18'000	975'000	18'000	957'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Variable	2.75%	Illimité
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'894'200	-42'800	3'851'400	42'800	3'808'600			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'965'600	-70'200	1'895'400	70'200	1'825'200	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle (droit de superficie)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1'965'600	-70'200	1'895'400	70'200	1'825'200			
Immeubles de placement	5'859'800	-113'000	5'746'800	113'000	5'633'800				

2009		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	240'000	975'200	1'215'200	24'800	1'190'400	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	1'011'000	-18'000	993'000	18'000	975'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Variable	2.75%	Illimité
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	2'937'000	957'200	3'894'200	42'800	3'851'400			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	2'035'800	-70'200	1'965'600	70'200	1'895'400	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle (droit de superficie)	-	-	-	-	-			
	Total	2'035'800	-70'200	1'965'600	70'200	1'895'400			
Immeubles de placement		4'972'800	887'000	5'859'800	113'000	5'746'800			

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et l'unique bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un emprunt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (4 % par an) d'une durée illimitée.

Concernant l'emprunt sur l'immeuble de la SI Route de St Julien, les conditions sont celles d'un emprunt à taux variable d'une durée illimitée. En 2009, le taux d'intérêt est passé de 3.50 % en début d'année à 3.125 % du 31 janvier au 30 avril, puis à 2.75 % jusqu'au 31 décembre. En 2010, le taux d'intérêt est resté stable sur toute la période.

3.3.15 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point 3.3.5 « Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2010 :

2010	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	5'218'666	4'471'125	-2'678'330	-8'832	7'002'629
Plend collaborateurs Fonds	131'853	129'285	-210'398	-	50'740
Total Plend	5'350'519	4'600'410	-2'888'728	-8'832	7'053'369
Solde vacances collaborateurs État	5'421'612	324'973	-	-	5'746'585
Heures supplémentaires collaborateurs État	982'339	-	-	-215'216	767'122
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'518'055	42'588	-	-	1'560'644
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	97'518	-	-	-19'290	78'228
Total vacances et heures supplémentaires	8'019'524	367'562	-	-234'506	8'152'579
Rappels CIA collaborateurs État	-	1'044'818	-	-	1'044'818
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'256'268	-	-10'583	-19'133	1'226'552
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	-	-	-	732'474
Total rappels et rachats CIA	1'988'742	1'044'818	-10'583	-19'133	3'003'844
Bourses étudiants dues (BIS)	-	237'765	-	-	237'765
Total Provisions	15'358'785	6'250'555	-2'899'311	-262'472	18'447'557

Les engagements liés au PLEND sont provisionnés. Lors de l'octroi du PLEND à un collaborateur (fait générateur), l'entier de la charge est enregistré dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, un complément de provision est constitué. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la provision est utilisée. Lorsque l'engagement lié au PLEND disparaît (par exemple en cas de décès), la provision est dissoute. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les engagements liés aux soldes de vacances non prises sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen. La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant de solde des vacances non prises. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

Les engagements liés aux heures supplémentaires sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen. La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant des heures supplémentaires. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une dissolution signifie une diminution du besoin de provision.

La promotion d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds » enclenche le processus de rappels de la CIA. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA (50 mensualités

en principe), la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Un groupe de collaborateurs de l'Université a été promu en 2010 sans que la CIA puisse établir avec certitude le montant des rappels CIA à la date de la clôture. Sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge a été provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. La provision sera utilisée en début d'année 2011 en fonction de la facture envoyée par la CIA concernant la part « patronale » des rappels.

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « budget État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sur la base de dossiers déposés par les bénéficiaires, l'Université octroie des aides financières aux étudiants. L'engagement est conditionnel et parfois pluriannuel. Dans l'exercice concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure des versements, la provision est utilisée. En fin d'exercice, la provision est ajustée.

2009	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	6'185'386	2'113'270	-2'998'448	-81'542	5'218'666
Plend collaborateurs Fonds	239'729	-	-107'074	-802	131'853
Total Plend	6'425'115	2'113'270	-3'105'522	-82'344	5'350'519
Solde vacances collaborateurs État	4'018'759	1'402'853	-	-	5'421'612
Heures supplémentaires collaborateurs État	827'853	154'485	-	-	982'339
Solde vacances collaborateurs Fonds	949'645	568'410	-	-	1'518'055
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	88'446	9'072	-	-	97'518
Total vacances et heures supplémentaires	5'884'703	2'134'821	-	-	8'019'524
Rappels CIA collaborateurs État	-	-	-	-	-
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'252'977	992'100	-968'195	-20'614	1'256'268
Rachats CIA collaborateurs État	-	732'474	-	-	732'474
Total rappels et rachats CIA	1'252'977	1'724'574	-968'195	-20'614	1'988'742
Bourses étudiants dues (BIS)	-	-	-	-	-
Total Provisions	13'562'795	5'972'664	-4'073'717	-102'958	15'358'785

3.3.16 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2008 à 2011, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (L10421, art.12 et 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance de la convention, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État selon des modalités à déterminer par le Département de l'instruction publique et après analyse de la situation de trésorerie de l'Université.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une créance vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de la subvention annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si la participation de l'État est plus élevée que le solde de la dette, la participation de l'État est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université :

	2010	2009
Résultat État avant répartition	7'186'359	3'738'576
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'796'590	934'644
Résultat État après répartition	5'389'769	2'803'932

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2010	2009
Solde au 01.01	934'644	-
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'796'590	934'644
Solde au 31.12	2'731'234	934'644

3.3.17 Fonds propres libres et Fonds d'innovation et de développement

La COB 2008 / 2011 établit les règles de traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-

dire 75 % du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » après répartition (L10421, art.13). Le résultat annuel après répartition est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID).
- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres libres.

Lors de la constitution du FID, la COB a déterminé la répartition des excédents cumulés non affectés au terme de l'exercice 2008, à savoir CHF 7'672'351, aux deux réserves selon la répartition suivante :

- Un montant de CHF 5'000'000 en faveur du FID.
- Le solde en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée ».

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2010	2009
Solde au 01.01	3'793'924	-
Dotation initiale	-	2'672'351
Attribution résultat État après répartition (40 %)	2'155'908	1'121'573
Utilisation annuelle	-	-
Solde au 31.12	5'949'831	3'793'924

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2010	2009
Solde au 01.01	6'682'359	-
Dotation initiale	-	5'000'000
Attribution résultat État après répartition (60 %)	3'233'861	1'682'359
Utilisation annuelle	-524'146	-
Solde au 31.12	9'392'074	6'682'359

En 2010, le Rectorat a adopté les règles d'utilisation du FID. Ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la Convention d'objectifs suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.

- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme de chaque exercice comptable, ainsi qu'au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier est remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2010, des moyens FID d'un montant de CHF 524'146 ont été alloués à :

- L'encadrement des étudiants, notamment dans le programme interfacultaire Bachelor en relations internationales « BARI ».
- L'intensification des relations avec la Genève internationale.
- L'encouragement à la mobilité des étudiants.
- La politique des langues.

3.3.18 Autres fonds propres affectés

Outre le FID, les autres fonds propres affectés sont composés des fonds de recherche non attribués, des fonds universitaires avec chartes, de la réserve sur immobilisations et de celle sur les stocks.

Quant aux fonds universitaires avec chartes, ils proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour aider la recherche, les étudiants ou pour financer des prix. Une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a 122 fonds.

Le tableau ci-dessous présente les attributions et les utilisations enregistrées en 2009 et 2010 :

2010	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	3'793'924	2'155'908		5'949'831
Fonds d'innovation et de développement (FID)	6'682'359	3'233'861	-524'146	9'392'074
Fonds de recherche non attribués	-203'176	282'946	-7'043'159	-6'963'390
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820	57'791'139	-10'518'179	126'889'780
Réserve immobilisations	18'721'280	-	-18'721'280	-
Réserve stocks	616'718	-	-108'718	508'000
Autres Fonds Propres Affectés	98'751'641	58'074'085	-36'391'335	120'434'391
Fonds Propres Affectés (FPA)	105'434'000	61'307'946	-36'915'481	129'826'465

La réserve "immobilisations" correspondait à la valeur nette comptable des biens acquis grâce au financement des fonds de tiers, notamment le FNS. La régularisation des valeurs nettes comptables (voir page 22 pour de plus amples informations) implique cette réserve soit utilisée en fonction de son impact sur le résultat net. À relever enfin que la valeur nette comptable des

biens est désormais présentée en fonds étrangers sous le libellé « Fonds affectés à la recherche ».

2009	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Part de la subvention Etat non dépensée	2'672'351	1'121'573	-	3'793'924
Fonds d'innovation et de développement (FID)	5'000'000	1'682'359	-	6'682'359
Fonds de recherche non attribués	-21'647'901	21'444'725	-	-203'176
Fonds universitaires avec chartes	71'814'069	7'802'751	-	79'616'820
Réserve immobilisations	20'255'875	-	-1'534'595	18'721'280
Réserve stocks	581'000	-	35'718	616'718
Autres Fonds Propres Affectés	71'003'043	29'247'476	-1'498'878	98'751'641
Fonds Propres Affectés (FPA)	76'003'043	30'929'835	-1'498'878	105'434'000

3.3.19 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les contributions du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat à l'éducation et la recherche (SER).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités sur la base des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2010	2009
Allocations fédérales pour la recherche	99'382'309	87'248'234
Subvention fédérale de base	86'065'676	84'640'223
Subvention fédérale d'égalité	372'435	439'367
Subventions de la Confédération	185'820'420	172'327'824

L'indemnité « État » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par les effets de l'application des mécanismes salariaux, y compris l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en

provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'école romande de pharmacie (ERP). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point 3.2.13 « Subventions »).

	2010	2009
Indemnité État	316'172'902	302'212'737
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1'796'590	-934'644
Allocation IUFEA (remboursement salaires)	-	3'806'070
Produits différés subventions d'investissement	12'263'893	6'242'949
Autres allocations	671'860	727'283
Accord intercantonal universitaire	21'120'684	19'759'974
Allocation Canton de Vaud pour ERP	5'106'220	5'106'220
Subventions cantonales	353'538'969	336'920'589

Deux ajustements des données 2009 ont été introduits par rapport aux états financiers 2009 publié : le premier concerne la rétrocession du bénéfice « Budget État » et le second les subventions à redistribuer incluses dans l'indemnité « État ».

En fonction de la directive cantonale sur le traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), le montant de l'indemnité cantonale 2009 a été corrigé de CHF 934'634.88, correspondant à 25 % du résultat « Budget État » avant répartition.

Le montant de l'indemnité cantonale 2009 a été corrigé de CHF 2'506'188, correspondant à la somme des subventions à redistribuer à la Fondation « Archives Piaget », à la Fondation pour la recherche médicale et à la Fondation autonome de théologie.

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non-monétaires.

Pour évaluer le coût de mise à disposition des bâtiments et terrains de l'État à l'Université, l'État de Genève a retenu les hypothèses suivantes.

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'119'125'129 en 2010 contre

CHF 1'118'027'740 en 2009. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à CHF 704'126'967 en 2010 contre CHF 741'566'997 en 2009. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 512'630'774. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.875 % en 2010 et en 2009.

À noter que le calcul des intérêts et de la location « terrain » est basé sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année n.

	2010	2009
Amortissement bâtiment	38'537'419	39'529'872
Intérêts	21'320'051	22'443'110
Location terrains	14'738'135	14'738'135
Subvention non-monétaire	74'595'605	76'711'117

Source : État de Genève, États financiers 2010

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions incluant également des subventions à redistribuer. En plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, treize subventions et dons peuvent être mises en exergue parmi lesquelles on retrouve notamment la Fondation Louis Jeantet, la Société académique de Genève, la Fondation Hans Wilsdorf, l'institut de recherche Clayton, Oncosuisse, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Leenards, Novartis, la Ligue genevoise contre le cancer, la Fondation IRP, la Fondation Schmidheiny, la HFSP Association et le Swiss Network for international Studies. À relever qu'en termes de valeur, cette extraction représente environ deux tiers du total.

	2010	2009
Communauté européenne	16'923'854	19'709'367
Autres subventions et dons	16'891'664	29'217'108
Autres subventions	33'815'518	48'926'475

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2010 et 2009.

	2010	2009
Subventions de la Confédération	185'820'420	172'327'824
Subventions cantonales	353'538'969	336'920'589
Subvention non-monétaire	74'595'605	76'711'117
Autres subventions	33'815'518	48'926'475
Total des subventions reçues	647'770'511	634'886'006

3.3.20 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2010 et 2009 s'élèvent à :

	2010	2009
Taxes d'encadrement	8'459'162	7'822'126
Taxes fixes	1'952'795	1'850'420
Taxes HES	913'114	865'910
Taxes universitaires	11'325'072	10'538'455

3.3.21 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2010 et 2009 :

	2010	2009
Inscriptions formation continue, sports, conférences	15'754'203	15'164'926
Auditeurs	42'655	75'065
Inscriptions aux cours d'été	1'059'888	1'087'063
Autres écolages	16'856'746	16'327'053

Sur les taxes d'inscription, il est prélevé un pourcentage (7.5 %) visant à encourager et développer les programmes de formation continue. Pour 2010, la participation de la formation continue s'élève à CHF 890'386.88 contre CHF 918'760.30 en 2009.

Par rapport aux états financiers 2009 publiés, correspondant à des émoluments, un montant de CHF 182'695.28 a été déplacé de la catégorie « autres écolage » vers « prestations de services et ventes ».

3.3.22 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2010 et 2009 :

	2010	2009
Recettes dentaires	4'422'418	4'919'959
Location et entretien de matériel	342'496	255'736
Analyses	769'547	811'894
Mise à disposition de personnel	325'273	225'302
Prestations informatiques	1'382'041	1'223'025
Publicité	114'572	205'232
Autres prestations de services	9'641'506	6'128'985
Mandats avec tiers	12'641'822	12'269'325
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'422'143	2'733'366
Émoluments	204'875	182'695
Prestations de services et ventes	32'266'692	28'955'519

Par rapport aux états financiers 2009 publiés, deux ajustements ont été apportés :

Le premier concerne la décompensation des loyers perçus dans le cadre des activités déléguées par la FULE. Le montant s'élève à CHF 2'037'736.00.

Le second concerne le reclassement des émoluments de la catégorie « autres écolages » vers « prestations de services et ventes » d'un montant de CHF 182'695.28.

3.3.23 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse, versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire. Ils se sont élevés en 2010 et 2009 à :

	2010	2009
Personnel mobilisé	188'465	166'760
Invalidité	130'437	491'481
Accident	799'563	915'488
Maternité	1'640'057	1'611'526
EPM (soins dentaires faits dans les hôpitaux)	482'973	396'460
Remboursements, assurances	1'858'847	1'385'422
Dédommagement de tiers	5'100'343	4'967'136

3.3.24 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs, les enseignants et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2010	2009
Traitements personnel administratif et technique	155'040'955	157'130'538
Traitements enseignants	268'921'525	254'680'777
Charges sociales	31'994'779	31'106'144
Fonds de pension	47'426'106	45'301'113
Assurance maladie, accident	1'575'279	1'503'592
Total masse salariale	504'958'644	489'722'164
PLEND	4'591'578	2'030'926
Autres charges de personnel	988'276	800'680
Charges de personnel	510'538'498	492'553'770

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Loi 10446), notamment le développement du SIRH et SI-Achat, des charges salariales de CHF 885'774.95 ont fait l'objet d'une activation en 2010 dans les immobilisations incorporelles en cours.

Souhaitant distinguer les charges liées au PLEND de la masse salariale de l'Université, les données publiées dans les états financiers 2009 ont été retraitées. Cette modification est sans impact sur le montant des charges de personnel mais diminue le montant des traitements du personnel administratif et technique (CHF 2'182'864.03), celui des traitements du personnel enseignants (CHF 819'699.97), ainsi que celui de la masse salariale (CHF 3'002'564.00).

En lien avec les dissolutions de provision relatives au PLEND, les charges de personnel 2009 ont été ajustées d'un montant de CHF 971'638. Cette modification est sans impact sur le résultat net d'exploitation et sur le résultat net mais diminue le montant des charges de personnel.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalents temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant :

	2010		2009	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	443.2	563	415.5	530
Collaborateurs enseignement et recherche	2'053.9	3'157	1'956.4	3'044
Personnel administratif et technique	1'464.0	1'837	1'471.4	1'852
Total	3'961.1	5'557	3'843.3	5'426

Avec la nouvelle loi sur l'Université, et notamment avec le nouveau statut du personnel, les trois grandes catégories de personnel ont vu leur périmètre évoluer entre 2009 et 2010. Ces modifications ne permettent pas de garantir la comparabilité temporelle.

3.3.25 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2010	2009
Fournitures et livres	13'948'048	13'541'003
Matériel consommable	2'593'506	3'852'867
Eau, énergie et combustible	354'108	369'099
Autres marchandises	21'448'880	20'554'688
Entretiens immeubles	354'296	793'785
Entretiens mobiliers	3'221'545	3'096'139
Loyers, fermages et redevances	5'695'724	6'310'241
Frais déplacement, réceptions et conférences	10'884'320	10'729'260
Prestations de services, frais de gestion	30'762'371	31'083'394
Frais divers	263'986	239'182
Biens, services et marchandises	89'526'783	90'569'656

À relever que pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'État, est présentée à part, même si comptablement elle est imputée dans les biens, services et marchandises. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note 3.3.19 « Subventions reçues ».

Avec la réintroduction de l'intégralité des opérations entre l'Université et la FULE dans les états financiers 2010, les données 2009 ont été ajustées. Cet ajustement est sans impact sur le résultat net d'exploitation et sur le résultat net mais augmente les charges (dépenses générales) d'un montant de CHF 2'037'736.00.

La constitution de la provision pour débiteurs douteux de la section de médecine dentaire a été présentée par erreur sous la rubrique « biens, services et marchandises » dans les états financiers 2009. Elle a été reclassé dans la rubrique « pertes sur débiteurs » ce qui est sans effet tant sur les charges d'exploitation que sur le résultat net d'exploitation mais diminue de CHF 101'925 le montant des dépenses générales.

3.3.26 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2010 et 2009 les subventions suivantes :

	2010	2009
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	529'485	542'493
Commission des taxes fixes	80'452	80'296
Taxes allouées à la BGE	845'916	782'213
Subvention à la crèche	2'664'898	2'532'475
Bourses et subventions aux étudiants	5'530'649	2'145'692
Subventions à la recherche	5'193'550	1'901'702
Fondation autonome de théologie	1'560'000	1'506'188
Fondation pour la recherche médicale	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Cours préparatoire de Fribourg	122'491	-
Subventions accordées	18'346'441	11'310'058

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme ou celle accordée au Triangle Azur.

Les subventions à redistribuer « Archives Piaget », « Fondation pour la recherche médicale » et « Fondation autonome de théologie » sont réintégrées à la fois en charge et en produit, ce qui implique d'ajuster les données 2009. Cette opération est sans impact sur le résultat net mais augmente le montant des subventions accordées de CHF 2'506'188.00.

3.3.27 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et, d'autre part, les immeubles de placement. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2010 :

Valeur des titres 2010	Solde au 01.01 a	Solde au 31.12 b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2010 c=b-a	2009 d	
Fonds de recherche	179'660'085	175'022'473	-4'637'612	1'993'348	-6'630'960
Fonds universitaires avec chartes	29'395'125	30'781'733	1'386'608	2'432'981	-1'046'372
Total portefeuille mobilier	209'055'210	205'804'206	-3'251'004	4'426'328	-7'677'332

Résultats financiers 2010	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'498'289	1'067'090	-1'431'199	4'751'601	5'818'690
Fonds universitaires avec chartes	386'432	488'866	102'434	742'258	1'231'124
Total portefeuille mobilier	2'884'721	1'555'956	-1'328'765	5'493'859	7'049'815

Quant à 2009, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2009	Solde au 01.01 a	Solde au 31.12 b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2009 c=b-a	2008 d	
Fonds de recherche	153'422'071	155'415'419	1'993'348	-21'168'393	23'161'741
Fonds universitaires avec chartes	32'355'416	34'788'397	2'432'980	-1'767'704	4'200'684
Total portefeuille mobilier	185'777'487	190'203'815	4'426'328	-22'936'097	27'362'425

Résultats financiers 2009	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	17'475'578	6'018'577	-11'457'001	4'456'639	10'475'216
Fonds universitaires avec chartes	1'694'373	485'953	-1'208'421	771'883	1'257'835
Total portefeuille mobilier	19'169'951	6'504'530	-12'665'421	5'228'522	11'733'052

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note 3.3.8 « Immeubles de placement ».

3.3.28 Charges et produits financiers

Quant aux produits et charges financières, elles incluent les éléments suivants :

	2010	2009
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'884'721	19'169'951
Frais de gestion portefeuille mobilier	964'349	1'396'973
Charges immeubles de placement	1'572'770	2'517'130
Charges financières "cash"	5'421'839	23'084'054
Produits réalisés portefeuille mobilier	7'049'815	11'733'052
Produits immeubles de placement	2'527'421	1'622'811
Produits financiers "cash"	9'577'235	13'355'863
Résultat financier "cash"	4'155'396	-9'728'191

3.3.29 Charges et revenus non monétaires

Les charges et les revenus non monétaires se décomposent ainsi :

	2010	2009
Amortissements	21'920'862	20'200'637
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	232'370	179'925
Constitution de provisions	6'250'555	5'972'664
Variation impôt différé sur immeuble de placement	409'907	42'222
Subvention d'investissement	21'032'664	2'830'655
Pertes latentes portefeuille mobilier	7'677'332	-
Ajustement des valeurs nettes comptables des immobilisations	23'690'961	-
Charges non-monétaires	81'214'651	29'226'103
Utilisation de provisions	2'899'311	4'073'717
Dissolution de provisions	262'472	102'958
Gains latents portefeuille mobilier	-	27'362'425
Gains latents immeubles de placement	53'986'343	4'850'000
Revenus non-monétaires	57'148'126	36'389'100
Variation nette non-monétaires	24'066'526	-7'162'996

3.3.30 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire général, les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale. La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminé sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

- Rémunération de CHF 2'792'286 en 2010 contre CHF 2'683'529 en 2009.
- 21 personnes pour un nombre de postes de 20.7 ETP en 2010 et 2009.

À relever qu'en ce qui concerne la rémunération des doyens des facultés, l'indemnité de direction a été prise en considération.

3.3.31 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex : la commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'949.65. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre le jugement du Tribunal de première instance déclarant irrecevable son appel en cause. Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

La liste des autres litiges est la suivante :

- Litige avec un mandataire dans le cadre des activités du 450ème anniversaire.
- Litige avec une entreprise suite à un service fourni par un collaborateur de l'Université.
- Litige en lien avec un contrat pour la création et l'entretien d'un site Internet.
- Litige avec une société mandatée par le Centre de droit bancaire et financier.
- Quelques litiges liés à la rémunération de collaborateurs (dossiers en cours de traitement auprès des instances judiciaires compétentes).

À relever que les autres litiges en cours présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

3.3.32 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chaque partenaire ne donne pas droit à chacun des

partenaires la possibilité d'utiliser proportionnellement les infrastructures du CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par chacun des partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université en 2009. À relever que les données 2010 du CIBM ne sont pas encore disponibles.

	2009	dont UNIGE
Charges de personnel	4'361'262	726'066
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	115'499	19'728
Matériels consommables et entretien	915'129	113'535
Autres matériels	208'239	32'695
Dépenses de fonctionnement	5'600'129	892'023
Équivalent d'une location	1'024'945	18'061
Total	6'625'074	910'084

3.3.33 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance, le projet constitue une plate-forme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires, doté d'un budget total sur quatre ans de 24 millions de francs. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. L'engagement financier de l'Université de Genève s'élève à 8 millions de francs. Pour faire face à cet engagement financier vis-à-vis de ses partenaires, l'Université de Genève a obtenu une subvention d'investissement de l'État de Genève qui doit permettre de financer l'acquisition et l'installation du nouveau module CADMOS.

La contribution financière apportée par chaque partenaire ne donne pas droit à chacun des partenaires d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par chacun des partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. La contribution de l'Université s'est élevée à CHF 3'994'068 en 2010 et a permis de financer les annuités de leasing des années 2009 et 2010, ainsi que les frais d'installation du calculateur à haute performance. En 2009, l'Université n'a versé aucune contribution à CADMOS.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2009 et 2010 :

	2010	2009
Chaires	61'003	-
Support CADMOS	99'235	-
Autres dépenses	24'772	-
Leasing et frais installation	3'994'068	2'255'580
Exploitation sans leasing	682'670	246'440
Total	4'861'748	2'502'020

3.3.34 Contrats de location

Afin de faire face aux besoins non satisfaits par la mise à disposition de locaux par l'État de Genève, l'Université a conclu des baux à loyer avec des tiers privés. Le tableau ci-dessous présente la situation des baux à loyer au 31 décembre 2010, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le bail avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des baux à loyer.

	Bailleur	Adresse	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Moyen terme	Wincasa	28, bd Pont d'Arve	127'476	30.04.14	12 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Régie du Rhône	10, Conseil-Général	62'712	31.10.14	12 mois de loyers. Dès la 4ème année, 6 mois de loyers.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à moyen terme		190'188			
Long terme	Régie du Rhône / Protir SA	16, Voie-Creuse	274'556	30.04.15	Dès la sixième année, 12 mois de loyers. Indemnité complémentaire de CHF 3'000.	Prolongation minimum 5 ans. Loyers indexés (IPC).
	Total contrats à long terme		274'556			
Total des contrats de location			464'744			

3.3.35 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2010, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

Notes relatives aux états financiers consolidés

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	655'061	31.12.11	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
		655'061			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	335'489	31.12.13	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	335'489			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox	146'515	31.12.15	12 mois	Prolongation minimum 12 mois.
	Total	146'515			
Total des contrats de leasing		1'137'065			

4. Rapport de l'organe de révision

4.1 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de l'Université de Genève



KPMG SA

Audit

111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

CP 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 15 décembre 2010.

KPMG AG&A, a Swiss corporation, is a subsidiary of KPMG Network AG&A, which is a subsidiary of KPMG Network LLP and a member of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG IBC") a Swiss entity.

Member of the Deloitte Member



*Université de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels 2010*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pingon
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 28 mars 2011

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

5. Autres informations

5.1 Statistiques des étudiants

5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2007		2008		2009		2010		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2007/08	2008/09	2009/10						
Genève	5'859	44%	5'757	43%	6'170	43%	6'308	42%	-2%	7%	2%
En Suisse	2'929	22%	2'835	21%	3'116	22%	3'249	22%	-3%	10%	4%
A l'étranger	4'576	34%	4'787	36%	5'203	36%	5'500	37%	5%	9%	6%
Total	13'364	100%	13'379	100%	14'489	100%	15'057	100%	0%	8%	4%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Sans l'institut universitaire des hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'institut œcuménique de Bossey, le nombre d'étudiants de l'Université s'élève à 14'230 en 2010 contre 13'667 en 2009, soit une croissance de 4 %.

5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2010	2009	2010	2009
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'957	3'554	19'963'065	17'929'930
GF II (Faculté des sciences et médecine)	588	483	7'182'420	5'899'845
GF III (Faculté de médecine clinique)	222	270	5'423'460	6'596'100
Réductions pour pertes migratoires			-538'880	-514'272
Sous-total	4'767	4'307	32'030'065	29'911'603
IHEID	-164	-191	-812'246	-946'694
UNIL	31	21	378'665	513'030
Paiement rétroactif 2004/2005				111'020
Sous-total	4'634	4'137	31'596'484	29'588'959
Rétrocession étudiants genevois autres cantons	-1'604	-1'449	-10'475'800	-9'828'985
Solde Université de Genève	3'030	2'688	21'120'684	19'759'974

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2 Personnel de l'Université

5.2.1 Personnel total par faculté en 2010

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	5.8	6	3.3	5	359.3	417	368.4	9%	428	8%
Faculté des Sciences	111.8	123	704.6	941	390.3	471	1'206.8	30%	1'535	28%
Faculté de Médecine	96.7	187	493.4	895	465.7	611	1'055.8	27%	1'693	30%
Faculté des Lettres	62.9	65	209.2	351	47.9	68	320.0	8%	484	9%
Faculté des Sciences économiques et sociales	61.3	66	202.5	295	69.9	91	333.8	8%	452	8%
Faculté de Droit	35.3	44	91.1	116	31.6	45	157.9	4%	205	4%
Faculté de Théologie	10.0	11	11.9	18	2.7	4	24.6	1%	33	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	45.6	47	203.7	294	49.0	65	298.3	8%	406	7%
École de Traduction et d'interprétation	10.8	11	46.2	117	12.0	14	68.9	2%	142	3%
Centres inter-facultaires	3.0	3	88.0	125	35.7	51	126.6	3%	179	3%
Total	443.2	563	2'053.9	3'157	1'464.0	1'837	3'961.1	100%	5'557	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté en 2010

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	5.8	6	1.2	2	306.1	356	313.1	11%	364	9%
Faculté des Sciences	103.2	114	431.8	568	294.4	357	829.3	29%	1'039	27%
Faculté de Médecine	81.1	135	233.3	400	331.5	427	645.9	23%	962	25%
Faculté des Lettres	57.9	60	161.1	269	45.9	64	264.9	9%	393	10%
Faculté des Sciences économiques et sociales	58.8	64	134.5	191	41.1	52	234.4	8%	307	8%
Faculté de Droit	35.1	44	75.1	95	27.7	38	137.9	5%	177	5%
Faculté de Théologie	-	-	10.1	16	2.7	4	12.8	0%	20	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	43.6	45	162.5	225	44.4	57	250.5	9%	327	9%
École de Traduction et d'interprétation	10.8	11	42.0	110	10.6	13	63.3	2%	134	3%
Centres inter-facultaires	3.0	3	52.9	78	30.8	43	86.6	3%	124	3%
Total	399.3	482	1'304.4	1'954	1'135.0	1'411	2'838.7	100%	3'847	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.3 Compte d'exploitation 2010 par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Total
Subventions reçues	514'025'469	72'119'875	61'625'167	647'770'511
Taxes universitaires	11'325'072	-	-	11'325'072
Autres écolages	1'697'594	-	15'159'153	16'856'746
Prestations de services et ventes	11'003'511	563'291	20'699'890	32'266'692
Dédommagement des tiers	2'867'712	495'537	1'737'094	5'100'343
Recettes diverses	524'551	105'231	779'525	1'409'307
Dissolution de provision	224'048	-	38'423	262'472
Produits d'exploitation	541'667'956	73'283'934	100'039'253	714'991'143
Charges de personnel	399'618'431	46'672'924	64'247'144	510'538'498
Biens, services, marchandises	38'241'385	22'428'807	28'856'591	89'526'783
Charges bâtiments État	74'595'605	-	-	74'595'605
Amortissements	12'263'893	3'627'203	6'029'767	21'920'862
Pertes sur débiteurs	183'954	-	104'074	288'028
Subventions accordées	11'375'745	555'000	6'415'696	18'346'441
Charges d'exploitation	536'279'013	73'283'934	105'653'271	715'216'218
Résultat net d'exploitation	5'388'944	-	-5'614'018	-225'074
Produits réalisés portefeuille mobilier	825	-	7'048'990	7'049'815
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	2'527'421	2'527'421
Gains latents immeubles de placement	-	-	625'000	625'000
Produits financiers	825	-	10'201'410	10'202'235
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	2'884'721	2'884'721
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	7'677'332	7'677'332
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	964'349	964'349
Charges immeubles de placement	-	-	1'572'770	1'572'770
Charges financières	-	-	13'099'171	13'099'171
Résultat financier	825	-	-2'897'761	-2'896'936
Résultat net avant éléments d'ajustement	5'389'769	-	-8'511'779	-3'122'011
Éléments d'ajustement		-7'309'767	36'980'150	29'670'382
Résultat net	5'389'769	-7'309'767	28'468'370	26'548'372

5.4 Compte de fonctionnement « État » en 2010

5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts *	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
4	Revenus	541'668'781	539'119'535	2'549'246	0.5%	539'119'535
42	Revenus des biens	2'963'663	4'450'000	-1'486'337	-33.4%	4'450'000
43	Recettes diverses	24'679'650	22'524'000	2'155'650	9.6%	22'524'000
	dont Taxes universitaires	11'325'072	10'678'000	647'072	6.1%	10'678'000
	Inscriptions aux cours d'été	1'060'488	950'000	110'488	11.6%	950'000
	Recettes dentaires	4'422'418	4'600'000	-177'582	-3.9%	4'600'000
	Ventes	492'322	330'000	162'322	49.2%	-
	Dédommagements de tiers	2'867'712	2'779'000	88'712	3.2%	2'779'000
46	Subventions acquises	514'025'468	512'145'535	1'879'933	0.4%	512'145'535
	dont Indemnité cantonale	313'763'455	315'560'045	-1'796'590	-0.6%	315'560'045
	Subvention conditionnelle	612'857	4'320'000	-3'707'143	-85.8%	4'320'000
	Subvention non monétaire bâtiment État	74'595'605	74'915'490	-319'885	-0.4%	74'915'490
	Subvention fédérale de base	86'065'676	81'000'000	5'065'676	6.3%	81'000'000
	AIU net	21'120'684	20'750'000	370'684	1.8%	20'750'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.	12'263'893	10'500'000	1'763'893	16.8%	10'500'000
	Autres	5'603'299	5'100'000	503'299	9.9%	5'100'000
3	Charges	536'279'013	539'119'535	-2'840'522	-0.5%	539'119'535
30	Charges du personnel	399'618'431	409'781'769	-10'163'338	-2.5%	409'951'435
	dont Personnel administratif	124'005'972	125'483'783	-1'477'811	-1.2%	126'798'420
	Corps enseignant	206'811'876	214'538'849	-7'726'974	-3.6%	215'361'963
	Charges sociales	63'543'157	65'979'887	-2'436'730	-3.7%	65'979'887
	Plend	4'462'293	2'946'085	1'516'208	51.5%	978'000
	Autres	795'133	833'165	-38'032	-4.6%	833'165
31	Dépenses générales	38'241'385	40'546'276	-2'304'891	-5.7%	40'372'210
33	Amortissements ordinaires	12'447'847	10'600'000	1'847'847	17.4%	10'600'000
	dont Créances irrécouvrables	183'954	100'000	83'954	84.0%	100'000
	Amortissement des équipements	12'263'893	10'500'000	1'763'893	16.8%	10'500'000
	Location bâtiments État	74'595'605	74'915'490	-319'885	-0.4%	74'915'490
36	Subventions accordées	11'375'745	10'877'000	498'745	4.6%	10'881'400
	Non-dépenses	-	-7'601'000	7'601'000	-100.0%	-7'601'000
	Résultat net	5'389'769	-	5'389'769		-

* Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués entre les charges de personnel et les autres charges (crédits de fonctionnement).

5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	534'140'199	533'119'535	1'020'664	0.2%	533'119'535	
42	Revenus des biens	2'962'346	4'450'000	-1'487'654	-33.4%	4'450'000	N1
43	Recettes diverses	17'182'306	16'524'000	658'306	4.0%	16'524'000	
	dont Taxes universitaires	11'325'072	10'678'000	647'072	6.1%	10'678'000	
	Dédommagements de tiers	1'559'157	2'329'000	-769'843	-33.1%	2'329'000	
46	Subventions acquises	513'995'547	512'145'535	1'850'012	0.4%	512'145'535	
	dont Indemnité cantonale	313'763'455	315'560'045	-1'796'590	-0.6%	315'560'045	
	Subvention conditionnelle	612'857	4'320'000	-3'707'143	-85.8%	4'320'000	
	Subvention non monétaire bâtiment État	74'595'605	74'915'490	-319'885	-0.4%	74'915'490	
	Subvention fédérale de base	86'065'676	81'000'000	5'065'676	6.3%	81'000'000	
	AIU net	21'120'684	20'750'000	370'684	1.8%	20'750'000	
	Produits différés liés aux subv. d'invest.	12'263'893	10'500'000	1'763'893	16.8%	10'500'000	
	Autres	5'573'377	5'100'000	473'377	9.3%	5'100'000	
3	Charges	191'293'454	192'476'729	-1'183'275	-0.6%	189'289'938	
30	Charges du personnel	74'648'988	77'939'464	-3'290'477	-4.2%	77'585'967	
	dont Personnel administratif	42'876'352	44'002'354	-1'126'002	-2.6%	44'417'565	N2
	Corps enseignant	16'156'151	17'809'535	-1'653'384	-9.3%	19'025'242	N3
	Charges sociales	10'791'355	12'608'516	-1'817'161	-14.4%	12'592'185	
	Plend	4'462'293	2'946'085	1'516'208	51.5%	978'000	N4
	Autres	362'837	572'975	-210'138	-36.7%	572'975	
31	Dépenses générales	21'540'605	24'146'023	-2'605'418	-10.8%	20'635'251	N5
33	Amortissements ordinaires	12'263'893	10'500'000	1'763'893	16.8%	10'500'000	
	dont Créances irrécouvrables	-	-	-	-	-	
	Amortissement des équipements	12'263'893	10'500'000	1'763'893	16.8%	10'500'000	
	Location bâtiments État	74'595'605	74'915'490	-319'885	-0.4%	74'915'490	
36	Subventions accordées	8'244'363	7'363'921	880'442	12.0%	8'041'400	N6
	Non-dépenses	-	-2'388'170	2'388'170	-100.0%	-2'388'170	N7

N1 Les rendements du portefeuille et la nécessité d'alimenter la réserve pour fluctuation de valeur du portefeuille de trésorerie n'ont pas permis d'atteindre les prévisions budgétaires.

N2 Les non-dépenses sur le personnel administratif et technique s'expliquent par des postes vacants non encore repourvus, suite à des démissions ou en vue d'une réorganisation, ainsi que par des lignes « temporaires » non sollicitées à hauteur des prévisions.

N3 Les non-dépenses sur le corps enseignant sont dues au fait que, dans le cadre des projets gérés par le Rectorat, nombre de postes accordés, notamment de professeurs, n'ont pu être pourvus dans les délais. Par conséquent, l'engagement de post-doc et d'assistants, liés aux précédents engagements, a également été reporté.

N4 Forte croissance du nombre de départ en PLEND liée à l'annonce du relèvement de l'âge minimum (de 55 ans à 58 ans) en 2011.

N5 Une meilleure application des règles comptable (principe de la comptabilité d'exercice), la comptabilisation de certaines dépenses au titre de subventions accordées, la prise en charge par le DCTI de frais relatifs à l'entretien des immeubles et le report sur 2011 de certains projets du Rectorat sont les causes principales de cet écart.

N6 Financement des dépenses de fonctionnement 2010 des projets COB.

N7 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	279'325	-	279'325		-	
42	Revenus des biens	1'133	-	1'133		-	
43	Recettes diverses	270'415	-	270'415		-	
	dont Dédommagements de tiers	254'300	-	254'300		-	
46	Subventions acquises	7'777	-	7'777		-	
3	Charges	108'362'329	109'086'733	-724'404	-0.7%	109'166'987	
30	Charges du personnel	101'099'088	103'531'838	-2'432'750	-2.3%	103'625'798	
	dont Personnel administratif	29'536'346	30'657'212	-1'120'866	-3.7%	30'844'491	N1
	Corps enseignant	55'653'048	56'140'568	-487'520	-0.9%	56'047'248	
	Charges sociales	15'779'504	16'642'611	-863'107	-5.2%	16'642'611	
	Autres	130'191	91'448	38'743	42.4%	91'448	
31	Dépenses générales	6'992'083	6'592'386	399'697	6.1%	7'149'259	N2
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	271'158	580'579	-309'421	-53.3%	10'000	N2
	Non-dépenses	-	-1'618'070	1'618'070	-100.0%	-1'618'070	N4

N1 L'écart s'explique par 14.84 postes vacants dans le PAT, en raison du temps nécessaire pour repourvoir un poste.

N2 Les transferts budgétaires provenant des Autorités administratives pour soutenir les PRN de la faculté et des projets en lien avec la COB ont été imputés sur la rubrique "subventions accordées", alors que les dépenses y relatives sont dans les faits des "dépenses générales". Les écarts de ces deux rubriques se compensent pour l'essentiel.

N3 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	5'669'929	5'050'000	619'929	12.3%	5'050'000	
42	Revenus des biens	70	-	70		-	
43	Recettes diverses	5'669'859	5'050'000	619'859	12.3%	5'050'000	
	dont Recettes dentaires	4'422'418	4'600'000	-177'582	-3.9%	4'600'000	N1
	Ventes	306'702		306'702			N2
	Dédommagements de tiers	680'591	450'000	230'591	51.2%	450'000	N3
46	Subventions acquises	-	-	-		-	
3	Charges	92'976'955	91'644'157	1'332'798	1.5%	93'989'636	
30	Charges du personnel	86'326'485	86'817'750	-491'266	-0.6%	87'394'296	
	dont Personnel administratif	32'947'211	32'398'511	548'700	1.7%	32'952'498	N4
	Corps enseignant	38'921'076	40'317'853	-1'396'777	-3.5%	40'340'412	N5
	Charges sociales	14'251'227	14'036'919	214'308	1.5%	14'036'919	N6
	Autres	206'971	64'467	142'504	221.0%	64'467	N7
31	Dépenses générales	5'589'426	5'295'467	293'959	5.6%	7'151'400	N8
33	Amortissements ordinaires	183'954	100'000	83'954	84.0%	100'000	
	dont Créances irrécouvrables	183'954	100'000	83'954	84.0%	100'000	N9
36	Subventions accordées	877'091	800'000	77'091	9.6%	713'000	N8
	Non-dépenses	-	-1'369'060	1'369'060	-100.0%	-1'369'060	N10

N1 Les recettes de la médecine dentaire ont été inférieures de 151 KCHF par rapport au budget. Ceci s'explique par un nombre de prestations (hors UAS) inférieur aux années précédentes. Malgré un coût moyen par prestation plus élevé en 2010 qu'en 2009, la valeur des prestations fournies en 2010 est inférieure de 619 KCHF à celles de 2009.

N2 L'écart s'explique par la participation des HUG à la collection des périodiques de la bibliothèque.

N3 Une partie de l'écart (78 KCHF) est imputable à la médecine dentaire. Il faut ajouter 210 KCHF de recettes au titre de prestations de services composées de 84 KCHF relatif au gardiennage facturé aux HUG (en compensation des dépenses générales) et de 126 KCHF de remboursements de salaires par des entités externes (compensant en partie le dépassement des charges du PAT).

N4 Le dépassement est partiellement compensé par les recettes « dédommagements de tiers ». Ajustés de celles-ci et des remboursements de salaires mentionnés ci-dessus, le dépassement est de 192 KCHF. Ce dépassement provient du PLEND 2010 (483 KCHF) dont seule une part (291 KCHF) a été absorbée par des postes vacants.

N5 Malgré un écart positif de 1'397 KCHF sur les traitements du corps enseignant, il faut relever un dépassement de 269 KCHF à l'Ecole d'éducation physique et du sport.

N6 Le dépassement s'explique par les effets des rappels CIA de collaborateurs ayant été promu en fin d'année 2010.

N7 Le dépassement s'explique par les coûts liés aux annonces de postes professoraux ouverts (88 KCHF), les frais de formation (26 KCHF) et la contribution aux abonnements TPG (28 KCHF).

N8 Le dépassement s'explique par les coûts inhérents aux activités de la médecine dentaire (frais de stérilisation, travaux et fournitures de laboratoire, etc.).

N9 Le dépassement s'explique par des pertes sur débiteurs et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux de la médecine dentaire plus élevé que prévu au budget.

N10 L'objectif de non-dépenses n'a pas été atteint.

5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	1'171'396	950'000	221'396	23.3%	950'000	
42	Revenus des biens	114	-	114		-	
43	Recettes diverses	1'169'882	950'000	219'882	23.1%	950'000	
	dont Inscriptions aux cours d'été	1'086'093	950'000	136'093	14.3%	950'000	<i>N1</i>
46	Subventions acquises	1'400	-	1'400		-	
3	Charges	40'929'412	41'587'716	-658'304	-1.6%	41'655'078	
30	Charges du personnel	39'517'433	40'639'348	-1'121'914	-2.8%	40'558'268	
	dont Personnel administratif	5'280'902	4'990'037	290'865	5.8%	5'027'135	<i>N2</i>
	Corps enseignant	27'845'505	29'070'656	-1'225'151	-4.2%	28'984'994	<i>N3</i>
	Charges sociales	6'371'806	6'548'732	-176'926	-2.7%	6'516'217	
	Autres	19'219	29'922	-10'703	-35.8%	29'922	
31	Dépenses générales	1'286'161	1'373'558	-87'397	-6.4%	1'527'500	
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	125'818	205'500	-79'682	-38.8%	200'000	<i>N4</i>
	Non-dépenses	-	-630'690	630'690	-100.0%	-630'690	<i>N5</i>

N1 Les Cours d'été affichent en 2010, comme les années précédentes, un bon résultat. Ce dernier est toujours difficile à estimer car il peut être influencé par des facteurs imprévisibles : crises, catastrophes naturelles, etc. pourraient en effet avoir un impact direct sur les déplacements d'étudiants de provenance lointaine. A noter que le reste de l'excédent de recettes provient des divers remboursements liés au personnel (indemnités, perte de gain, etc.).

N2 Le dépassement s'explique par la très large utilisation de la ligne des temporaires afin d'assurer l'ouverture et la surveillance des bibliothèques, mais aussi des remplacements par exemple en cas de maladie.

N3 Malgré un recours accru aux suppléances afin d'assurer la continuité des enseignements, cet important solde positif est dû à la vacance de nombreux postes professoraux. Sur l'année plus de 6 postes de professeurs, toutes catégories confondues, ont été enregistrés. Ce nombre de vacances résulte de la complexité, de la longueur et parfois de l'échec des concours.

N4 La suppression des DEA et DESS continue à faire sentir ses effets sur cette ligne essentiellement destinée à financer des bourses pour doctorants. La Faculté reconstitue petit à petit le public des diplômés disparus à travers ses certificats de spécialisation. Cette ligne sert également à subventionner l'édition de thèses, domaine dans lequel la demande varie considérablement d'une année à l'autre.

N5 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	89'178	-	89'178		-	
42	Revenus des biens	-	-	-		-	
43	Recettes diverses	72'098	-	72'098		-	
	dont Ventes	17'003		17'003			
	Dédommagements de tiers	37'431	-	37'431		-	
46	Subventions acquises	17'080	-	17'080		-	
3	Charges	33'081'436	34'450'575	-1'369'139	-4.0%	34'813'072	
30	Charges du personnel	32'224'703	33'949'490	-1'724'786	-5.1%	33'928'112	
	dont Personnel administratif	4'269'730	4'371'304	-101'574	-2.3%	4'334'295	N1
	Corps enseignant	22'777'275	24'095'326	-1'318'051	-5.5%	24'118'137	N2
	Charges sociales	5'161'302	5'457'828	-296'526	-5.4%	5'450'648	
	Autres	16'396	25'032	-8'636	-34.5%	25'032	
31	Dépenses générales	856'733	1'015'826	-159'093	-15.7%	1'399'700	N3
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	-	15'000	-15'000	-100.0%	15'000	
	Non-dépenses	-	-529'740	529'740	-100.0%	-529'740	N4

N1 L'écart positif s'explique par la rotation du personnel et la difficulté à repourvoir les postes. Certains postes ayant été mis en suspens pour permettre de redéfinir les profils en adéquation avec la réorganisation de la Faculté entrée finalement en vigueur début 2011. Cette dernière ayant été reportée d'une année, les postes sont eux-aussi en partie restés vacants.

N2 Le solde positif s'explique par deux facteurs : d'une part, le décalage entre le départ des "anciens" professeurs et l'arrivée des successeurs, et, d'autre part, le retard dans le processus de promotion induit par la nouvelle loi sur l'Université.

Quant au premier facteur, le nombre conséquent de postes à repourvoir simultanément (environ un dizaine de postes par an), s'ajoutant à la longueur des procédures (malgré le respect des délais règlementaires) ne permettent pas d'effectuer un roulement de personnel sans interruption. Celles-ci se trouvant être parfois très importante.

Quant au second, la Faculté avait budgétisé le coût salarial, ainsi que les rappels CIA correspondants, des sept candidatures (MER et PTIT) à la promotion au rang de professeurs (PO ou PAS) durant l'année 2010. Les dossiers n'ayant pu être finalisés en 2010, ce retard

explique une partie du solde positif. À relever que les promotions seront effectives dès le 1er avril 2011.

N3 Le solde positif s'explique pour grande partie par la marge gardée pour permettre la mise en place logistique de la réorganisation facultaire (achat de mobilier, travaux, manutentions, etc.). Ces dépenses ont été reportées de 2009 à 2010 mais n'ont pu être entièrement réalisées, au vu de la nécessité de prendre le temps d'une réflexion globale ; les enjeux actuels de la sur-occupation des locaux et la répartition des espaces entre les nouvelles subdivisions au sein de la Faculté étant particulièrement sensibles.

N4 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.7 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	34'084	-	34'084		-	
42	Revenus des biens	-	-	-		-	
43	Recettes diverses	34'084	-	34'084		-	
	dont Dédommagements de tiers	32'518	-	32'518		-	
46	Subventions acquises	-	-	-		-	
3	Charges	18'721'073	18'759'572	-38'499	-0.2%	19'281'288	
30	Charges du personnel	18'129'653	18'343'331	-213'678	-1.2%	18'703'218	
	dont Personnel administratif	2'983'545	3'106'147	-122'602	-3.9%	3'153'858	
	Corps enseignant	12'266'475	12'274'775	-8'300	-0.1%	12'530'925	
	Charges sociales	2'867'410	2'948'616	-81'206	-2.8%	3'004'642	
	Autres	12'223	13'793	-1'570	-11.4%	13'793	
31	Dépenses générales	590'420	669'671	-79'251	-11.8%	841'500	
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	1'000	35'000	-34'000	-97.1%	25'000	
	Non-dépenses	-	-288'430	288'430	-100.0%	-288'430	N1

N1 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.8 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	13'636	-	13'636		-	
42	Revenus des biens	-	-	-		-	
43	Recettes diverses	9'972	-	9'972		-	
	dont Dédommagements de tiers	9'972	-	9'972		-	
46	Subventions acquises	3'664	-	3'664		-	
3	Charges	2'872'174	2'984'534	-112'360	-3.8%	2'984'534	
30	Charges du personnel	1'121'023	1'270'764	-149'741	-11.8%	1'270'764	
	dont Personnel administratif	321'816	303'027	18'789	6.2%	303'027	N1
	Corps enseignant	614'658	762'657	-147'999	-19.4%	762'657	
	Charges sociales	184'149	204'143	-19'994	-9.8%	204'143	
	Autres	400	937	-537	-57.3%	937	
31	Dépenses générales	191'086	183'000	8'086	4.4%	183'000	
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	1'560'065	1'575'000	-14'935	-0.9%	1'575'000	
	Non-dépenses	-	-44'230	44'230	-100.0%	-44'230	N2

N1 Ce reliquat s'explique par un poste d'assistant qui n'a pas été repourvu immédiatement suite à une démission et par un autre poste d'assistant initialement prévu pour 2010, qui ne sera pourvu qu'en 2011 suite à l'engagement d'un nouveau professeur.

N2 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	157'746	-	157'746		-	
42	Revenus des biens	-	-	-		-	
43	Recettes diverses	157'746	-	157'746		-	
	dont Dédommagements de tiers	107'126	-	107'126		-	
46	Subventions acquises	-	-	-		-	
3	Charges	37'961'786	38'197'734	-235'948	-0.6%	38'022'238	
30	Charges du personnel	36'657'929	37'398'210	-740'281	-2.0%	37'034'418	
	dont Personnel administratif	4'733'684	4'512'925	220'759	4.9%	4'623'285	N1
	Corps enseignant	25'674'976	26'907'973	-1'232'997	-4.6%	26'433'821	N2
	Charges sociales	6'216'303	5'949'987	266'316	4.5%	5'949'987	
	Autres	32'965	27'325	5'640	20.6%	27'325	
31	Dépenses générales	1'007'607	1'076'304	-68'697	-6.4%	1'264'600	
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	296'250	302'000	-5'750	-1.9%	302'000	
	Non-dépenses	-	-578'780	578'780	-100.0%	-578'780	N3

N1 Le taux d'engagement de certains collaborateurs PAT a été augmenté pour suppléer à des congés maladie de longue durée.

N2 Des économies ont été nécessaires sur les postes du personnel enseignant pour payer les rattrapages CIA induits par différentes promotions et pour respecter les non dépenses.

N3 L'objectif de non-dépenses a été atteint.

5.4.10 École de Traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial	Notes
				en CHF	en %		
4	Revenus	113'288	-	113'288		-	
42	Revenus des biens	-	-	-		-	
43	Recettes diverses	113'288	-	113'288		-	
	dont Dédommagements de tiers	109'078	-	109'078		-	
46	Subventions acquises	-	-	-		-	
3	Charges	10'080'394	9'931'785	148'609	1.5%	9'916'764	
30	Charges du personnel	9'893'130	9'891'574	1'556	0.0%	9'850'594	
	dont Personnel administratif	1'056'386	1'142'266	-85'880	-7.5%	1'142'266	
	Corps enseignant	6'902'712	7'159'507	-256'795	-3.6%	7'118'527	
	Charges sociales	1'920'102	1'582'535	337'567	21.3%	1'582'535	N1
	Autres	13'930	7'266	6'664	91.7%	7'266	
31	Dépenses générales	187'264	194'041	-6'777	-3.5%	220'000	
33	Amortissements ordinaires	-	-	-		-	
36	Subventions accordées	-	-	-		-	
	Non-dépenses	-	-153'830	153'830	-100.0%	-153'830	N2

N1 Les charges sociales 2010 ont dépassé le budget en raison des coûts liés aux rappels CIA suite aux promotions impliquées par la nouvelle loi sur l'Université. Malgré ces coûts imprévus (466.6 KCHF), la faculté a réussi à en prendre en charge la plus grande partie.

N2 L'objectif de non-dépenses est considéré comme atteint dans la mesure où la plus grande partie des coûts liés aux rappels CIA a été pris en charge par l'ETI, le solde étant financé par le Rectorat.

5.5 Investissements en 2010

5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Total
Appareils scientifiques	13'409'387	3'168'692	3'470'555	20'048'634
Matériels informatiques	9'345'911	145'014	809'126	10'300'051
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	6'924'267	15'561	307'683	7'247'511
Logiciels	1'829'357	48'015	257'459	2'134'830
Total	31'508'922	3'377'282	4'844'823	39'731'027

5.5.2 Investissements « État » par faculté

	Comptes	Budget avec transferts et report 2009	Écart		Budget initial	Notes
			en CHF	en %		
Crédit de programme (loi 10142)	25'832'830	28'119'856	-2'287'026	-8.1%	22'279'422	N1/N2
Faculté des Sciences	6'498'127	6'633'861	-135'734	-2.0%	3'811'013	
Faculté de Médecine	3'831'502	4'123'950	-292'448	-7.1%	1'863'800	
Faculté des Lettres	264'358	264'928	-570	-0.2%	261'136	
Faculté des Sciences économiques et sociales	172'489	211'685	-39'196	-18.5%	215'054	
Faculté de Droit	63'027	88'791	-25'764	-29.0%	88'000	
Faculté de Théologie	24'450	26'169	-1'719	-6.6%	24'577	
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	489'884	470'023	19'861	4.2%	462'534	
École de Traduction et d'Interprétation	92'066	124'489	-32'423	-26.0%	112'648	
Autorités universitaires	14'396'927	16'175'960	-1'779'033	-11.0%	15'440'660	
Crédits d'ouvrage	5'676'093	5'178'333	497'759	9.6%	5'000'000	
Loi 9928 Evolution structure informatique	178'333	178'333	-	0.0%	-	N3
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI 2009-2011	556'570	1'630'000	-1'073'430	-65.9%	1'630'000	N4
Loi 10445 E-Learning	947'121	1'370'000	-422'879	-30.9%	1'370'000	N5
Loi 10515 CADMOS	3'994'068	2'000'000	1'994'068	99.7%	2'000'000	N6

N1 Dans les comptes 2010 de l'État, le montant enregistré est de 26'364'080 CHF. L'écart provient du fait que l'Etat n'a enregistré dans ses comptes que les mouvements de trésorerie 2010 alors que l'Université a enregistré dans les siens toutes les dépenses d'investissement

2010, y compris celles qui ont donné lieu à un mouvement de trésorerie dans les quinze premiers jours de janvier 2011.

N2 Dans le cadre de son programme de relance conjoncturelle, l'État de Genève a permis à l'Université de reporter son solde budgétaire 2009, soit un montant de 5'840'435 CHF, sur l'année 2010. Ce solde comprend également les effets du changement de pratique comptable (normes IPSAS) qui rendent plus stricte l'utilisation des crédits d'investissement.

N3 Il s'agit du solde des dépenses imputables sur la loi 9928. Elles concernent l'acquisition de biens d'investissement immobilisés en 2010.

N4 Compte tenu du vote tardif de la loi et du délai référendaire, l'Université a pris du retard dans l'engagement des ressources dédiées à sa mise en œuvre. Il faut souligner que ce projet couvre à la fois le développement du SIRH et du SI-Achat de l'Université ainsi que le projet de "Business Intelligence" dont l'état de maturité diffère.

N5 Compte tenu du vote tardif de la loi et du délai référendaire, l'Université a pris du retard dans l'engagement des ressources dédiées à sa mise en œuvre. Par ailleurs, l'acquisition d'une partie des équipements prévue en 2010 a été suspendue, en raison de la présence d'amiante dans certains bâtiments.

N6 En accord avec le fournisseur et sans aucune pénalité, la tranche 2009 du leasing financier lié à l'achat du ordinateur à haute performance n'a pas été acquittée en 2009 mais en début d'année 2010. En conséquence, les dépenses 2010 enregistrent le versement des annuités de leasing des années 2009 et 2010 ainsi que les frais d'installation.

5.5.3 Crédit de programme 2008 / 2010

	Comptes	Budget	Écart		Dépenses annuelles		
			en CHF	en %	C2008	C2009	C2010
Crédit de programme (loi 10142)	52'800'173	55'087'200	-2'287'027	-4.2%	15'236'000	11'731'343	25'832'830

Dans le cadre du programme de relance conjoncturelle de l'État de Genève, l'Université a reporté le solde budgétaire 2009, soit un montant de CHF 5'840'435, sur l'année 2010. Ce montant inclut non seulement les dépenses non réalisées en 2009 mais également les effets d'une application plus stricte de la distinction entre les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement. À relever enfin que l'Université s'est engagée fermement – par des bons de commande – dans certaines dépenses en fin d'année 2010. Ces commandes donneront lieu à une livraison au cours du premier semestre 2011. En tenant compte de ces engagements, l'Université estime qu'au total environ 54 millions de francs seront imputés sur le crédit de programme 2008 / 2010.

5.6 Brevets et actions

5.6.1 Brevets

Demandes de brevets publiées en 2010 par l'Université de Genève

Titres des technologies	N° des brevets
Method for controlling seed germination in non-dormant seeds and use thereof	US 2010/0083405
Alfa-Carboline Inhibitors of NPM-ALK, RET, and BCR-ABL	WO 2010/025872
Analysis of Glycated Proteins	WO 2010/023471
Stabilized antibody formulations and use thereof	US 2010/0316638

Source : Bureau de transferts de technologies UNITEC

5.6.2 Actions

Actions détenues en 2010 par l'Université de Genève en échange de licences

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
NovImmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Oscient Pharmaceuticals	Sciences de la vie	525	USD 0.01	
Nano Bridging Molecules (Suriasis)	Sciences de la vie	108'500	CHF 0.10	
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	Certificat d'actions
Arisgen SA	Sciences de la vie	6'400	CHF 1	

Source : Bureau de transferts de technologies UNITEC

Impressum

Editeur : Rectorat de l'Université de Genève

Réalisation : Repromail

Impression : 100 exemplaires

Photographie de couverture : M. Jacques Erard (2010)

© Université de Genève, avril 2011



UNIVERSITE DE GENEVE

Division comptabilité et gestion financière

24, rue Général-Dufour

CH – 1211 Genève 4